9e année — T. LIV

N° 1250 — 28 avril 1957

LA DOCUMENTATION



CATHOLIQUE

AISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

★ PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ★

LA VIE ET L'ŒUVRE de Paul Claudel

Discours de réception de M. Wladimir d'Ormesson à l'Académie française

Événements et Informations

MARS 1957

SAMEDI 9. — **A l'étranger.** — Le bulletin de l'Agence **Fides** signale qu'en date du 15 février 1957, la préfecture apostolique d'Umtali, en Rhodésie méridionale (**Afrique centrale anglaise**), a été élevée au rang de diocèse suffragant de l'archidiocèse de Salisbury. Ce nouveau diocèse reste confié aux Carmes de l'Antique Observance. A la même date, le R. P. Raymond (dans le siècle Danil Lamont), des Carmes de l'Antique Observance, a été nommé évêque résidentiel d'Umtali.

DIMANCHE 10. — **M. Wladimir Weidlé**, né le 1er mars 1895 à Saint-Pétersbourg, professeur depuis 1952 à l'Institut de théologie orthodoxe de Paris, reçoit le prix international « Diogène » (350 000 francs) pour son manuscrit intitulé **Biologie de l'art.**

— Election législative partielle dans l'Ain pour le remplacement de M. Tony-Revillon, député radical décédé. Ballottage. Arrivent en tête : MM. Blanchet, communiste (23 339 voix), Saint-Cyr, radical-socialiste (21 264 voix), et Chastel, ind. paysan (21 249 voix).

— L'Académie Montesquieu de Bordeaux décerne son prix annuel, le prix Montesquieu, au professeur Shackleton, de l'Université d'Oxford, pour l'ensemble de ses travaux sur cet écrivain.

LUNDI 11. — A l'appel de la C. G. T. et de la C. F. T. C., 80 pour 100 des mineurs se mettent en grève pour vingt-quatre heures.

— Mort, à Paris, de M. Gaston Le Provost de Launay. Né à La Rochelle, le 13 décembre 1874, ancien officier de cavalerie, il avait représenté la Charente-Inférieure à la Chambre des députés, de 1919 à 1924. Elu en 1925, pour la première fois, conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine (quartier des Champs-Elysées), il fut constamment réélu jusqu'à la guerre. En avril 1953, il se retira de la vie politique. Il avait été président du Conseil municipal de Paris, de juillet 1938 à juillet 1939.

A l'étranger. — Coup de force égyptien contre l'O. N. U. Nasser décide d'administrer immédiatement la zone de **Gaza** et désigne un général comme gouverneur.

— Mort à **Boston**, à l'âge de 68 ans, de l'amiral Byrd, l'audacieux aviateur-explorateur qui, le premier, survola les deux pôles. Il avait été nommé amiral à 41 ans et fut alors le plus jeune officier général de l'armée américaine.

— L'Agence **Kipa** annonce la mort de Mgr Pierre Werhun, décédé à Angarski Poselok, en Sibérie, au début de février. Mgr Werhun était né à Grodek, près de Lwow (alors en Autriche-Hongrie). Il fit ses études de théologie à Prague, après la première guerre mondiale, et fut ordonné prêtre le 30 octobre 1927 par le métropolite Szeptyckyj, archevêque ukrainien de Lwow (alors en Pologne). Il fut nommé visiteur apostolique des Ukrainiens de Berlin. C'est là qu'il fut arrêté par les Russes et envoyé en Sibérie (tandis que Lwow et l'Ukraine polonaise étaient annexés à l'Union soviétique).

MARDI 12. — Attribution des deux grands prix de la Société des gens de lettres (100 000 francs chacun) à MM. André Beucler, pour l'ensemble de son œuvre, et G.-E. Glancier, pour son roman **Le pain noir.**

MERCREDI 13. — A Paris, ouverture, jusqu'au 14 mars, de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Etude des problèmes de la « Mission Ouvrière ».

— M. Alfred Michelin, président d'honneur de la Maison de la Bonne Presse, ancien président du syndicat des journalistes français, ancien vice-président de la C. F. T. C., vice-président de[s] Semaines sociales de France, est promu au grad[e] de commandeur de la Légion d'honneur au titr[e] du secrétariat d'Etat à la présidence du Consei[l] chargé de l'Information.

— Mort, à Paris, à l'âge de 92 ans, de Mme Guynemer, mère de Georges Guynemer.

— L'architecte Jacques Carlu est élu à l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Emmanuel Pontremoli, décédé. Le nouvel académicie[n] est né à Bonnières (Seine-et-Oise), en 1890. Ancie[n] premier Grand Prix de Rome, il est inspecteu[r] général adjoint des bâtiments civils. Professeu[r] de 1924 à 1934 au Massachusetts, il a formé, a[u] style qui est proprement le sien, modernisme san[s] exagération, les meilleurs architectes d'outre-Atlantique. A **Paris**, le palais de Chaillot (ancie[n] Trocadéro) est une de ses importantes réalisations

A l'étranger. — A **La Havane**, des révolutionnaires attaquent le palais présidentiel. Ils son[t] repoussés. 40 morts.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nominatio[n] comme évêque titulaire de Bencenna et auxiliair[e] de Mgr Guillaume-Thomas Porter, des Mission[s] Africaines, archevêque de **Cape Coast (Ghana)**, d[e] l'abbé Jean Kodvo Amissah, professeur au Séminaire Sainte-Thérèse, à Amisano, dans ce mêm[e] archidiocèse.

JEUDI 14. — Par décret du ministre de l'Intérieur, le département de la Loire-Inférieure devien[t] le département de la Loire-Atlantique.

— M. Lucien Paye quitte ses fonctions de directeur général des Affaires politiques à Alger. Il es[t] remplacé par M. Pierre Hosteing. M. Hosteing, n[é] le 25 février 1915, attaché au ministère de l'Intérieur en 1942, occupa plusieurs postes de sous préfet avant d'être nommé, en 1952, sous-préfe[t] de Mostaganem. Il exerçait, depuis fin 1956, ave[c] rang de préfet, les fonctions de directeur adjoin[t] du Cabinet civil du ministre résidant.

— Attribution du prix Charlemagne, destiné [à] révéler un auteur dramatique (500 francs) [à] M. André Lem, pour sa pièce en trois actes **Le[s] lauriers verts.**

A l'étranger. — Mort, à Athènes, de la princesse Hélène de Grèce, née grande duchesse Vladimicrovna de Russie, veuve du prince Nicolas d[e] Grèce et mère de la duchesse de Kent et de l[a] princesse Olga de Yougoslavie. Elle avait 75 an[s]

— Le professeur danois Niels Bohr reçoit le pri[x] « Atomes pour la paix », décerné par la fondatio[n] Ford. Né le 7 octobre 1885, chef de l'Institut d[e] physique théorique de l'Université de Copenhagu[e] depuis 1921, ce savant a déjà obtenu, en 1922, l[e] prix Nobel de physique pour sa théorie de l'atom[e]

— Arrivée à **Gaza** du gouverneur nommé pa[r] Nasser.

VENDREDI 15. — Mort, à Paris, de M. Mosh[e] Pijade, président de l'Assemblée nationale yougoslave, l'un des fondateurs du communism[e] national en Yougoslavie. Il était à la tête d'un[e] délégation parlementaire qui venait de visiter l[a] Grande-Bretagne.

— Attribution du prix Louis-Pergaud à M. Gu[y] Verdot pour son roman **Monsieur avec auto.**

— L'archéologue Maurice Alliot reçoit, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le pri[x] Maspero.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonc[e] les promotions suivantes, conséquence du récen[t] développement de la hiérarchie catholique e[n] **Argentine** :

(suite col. 573)

La Documentation Catholique

39e année — T. LIV

Numéro 1250 — 28 avril 1957

Le prêtre, homme de Dieu et homme de l'Église

Lettre de S. S. Pie XII à S. Em. le cardinal Feltin

A l'occasion du IIIe centenaire de la mort de Jean-Jacques Olier, fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, le Saint-Père a adressé la Lettre autographe suivante à S. Em. le cardinal Feltin (1) *:*

A NOTRE CHERS FILS LE CARDINAL MAURICE FELTIN, ARCHEVEQUE DE PARIS

Le tricentenaire de la mort de Jean-Jacques Olier, fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, dont vous présiderez prochainement à Paris les solennités commémoratives, est une date qui mérite à juste titre d'être célébrée par tous ceux qui ont à cœur la formation et la sanctification du clergé. Aussi est-ce très volontiers que, répondant à la requête du Supérieur général de la Compagnie, Nous vous adressons, en cette heureuse circonstance, Nos vœux paternels : qu'ils soient le gage de Notre estime pour cette Société sacerdotale, à laquelle Nous lient d'ailleurs les précieux souvenirs de Nos retraites d'ordination ; qu'ils soient aussi pous les chers prêtres de France, dont une notable proportion sont formés dans les séminaires sulpiciens, un nouveau témoignage de Notre affection et de Notre sollicitude.

Curé d'une paroisse parisienne, qui offrait à son zèle un champ d'apostolat difficile, éducateur du clergé à une époque où les prescriptions du Concile de Trente attendaient encore en bien des diocèses leur mise en pratique, Jean-Jacques Olier, qui avait une si haute idée de la grandeur du sacerdoce, invite encore aujourd'hui les prêtres à réfléchir aux exigences surnaturelles de leur vocation et de leur ministère. Ce sera, Nous le savons, le sens du prochain Triduum de prières et de prédications, sur lequel Nous appelons dès maintenant une large effusion de grâces.

L'ÉVANGÉLISATION DES MILIEUX DÉCHRISTIANISÉS

Le riche patrimoine de valeur sacerdotale du clergé français, auquel souvent Nous Nous sommes plu à rendre hommage à la suite de Nos prédécesseurs, ne cesse pas de fructifier de nos jours, et nombreux sont les prêtres des villes et des campagnes qui s'efforcent, par une courageuse fidélité, de correspondre à l'idéal de sainteté que leur proposent les prières de l'Ordination : « *Innova in visceribus eorum spiritum sanctitatis... Eluceat in eis totius forma justitiae !* » (Pontifical) (2). Et pourtant, l'exercice du ministère se heurte actuellement à des obstacles nouveaux, ou du moins accrus par certains facteurs de déchristianisation et la transformation de bien des structures, par l'effervescence des idées et la liberté des mœurs. Le zèle même avec lequel le prêtre veut être présent dans tous les milieux de vie pour les évangéliser, auprès de toutes les souffrances pour y porter remède, ce zèle l'expose parfois au risque de manquer de prudence dans ses jugements et de réserve dans sa conduite. Mais inversement, pourrait-on excuser celui qui, cédant à de stériles regrets ou de faciles critiques, s'abstiendrait de regarder tel qu'il est ce monde à convertir et ne ressentirait pas, devant tant d'âmes en péril, l'angoisse qui nous étreint Nous-même ?

PRIÈRE ET ASCÈSE

Dans un temps aussi difficile, le souvenir d'un Olier — d'autant plus convaincu de la nécessité de la vie intérieure qu'il connaissait mieux par expérience pastorale les tâches ardues du ministère — est instructif : il rappelle à la génération présente que la grandeur et la force du prêtre sont d'être en plénitude homme de Dieu et homme de l'Eglise.

Etre homme de Dieu, c'est avant tout tendre à la perfection de la charité divine : « Soyez saints, car moi, le Seigneur votre Dieu, je suis saint » (*Lev.*, XIX, 2). Or, aujourd'hui comme hier, la sainteté a pour condition indispensable la prière et l'ascèse ; et Nous ne saurions trop recommander à tous Nos fils engagés dans les travaux du ministère sacerdotal de s'interroger sur leur fidélité à cette double obligation. La doctrine spirituelle que la Compagnie de Saint-Sulpice a reçue de son fondateur est riche d'enseignements sur ce point ; elle a formé depuis trois siècles des générations de prêtres, pour qui l'oraison et l'Office divin notamment étaient, dans une vie de prière, le devoir sur lequel on ne transigeait point, pour qui aussi, dans une vie d'ascèse, le célibat fidèlement gardé par la chasteté du cœur était l'honneur d'une existence sacerdotale. Ces voies tracées par leurs devanciers, ces voies surtout qu'exige la sainteté de leur

(1) Texte français publié dans *l'Osservatore Romano* des 1er-2 avril 1957. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

(2) « Infusez dans leurs cœurs l'esprit de sainteté..., que toute justice resplendisse en eux. »

vocation, les prêtres d'aujourd'hui voudront les suivre avec une générosité d'autant plus grande que les tâches apostoliques qui les sollicitent sont plus pressantes et plus astreignantes. Qu'ils méditent l'admirable Exhortation de saint Pie X au clergé catholique ; qu'ils se souviennent de Nos enseignements répétés ! Ce n'est pas en vain qu'au début de Notre pontificat Nous donnions cette consigne aux prêtres de l'Eglise : « *Orate, magis magisque et instantius orate* » (cf. Discours du 24 juin 1939. *A. A. S.*, t. XXXI, p. 249 (3). Ce n'est pas sans de graves motifs que, dans Notre Exhortation *Menti Nostrae,* Nous exprimions « Notre préoccupation et Notre anxiété » à la pensée de certains de Nos fils qui sont « plongés dans le tourbillon de l'activité extérieure jusqu'à négliger le premier devoir du prêtre qui est le devoir de sa propre sanctification » (*A. A. S.*, t. XLII, p. 677 (4). Les grandes lois de l'union à Dieu et de la fécondité apostolique restent les mêmes de siècle en siècle ; la croix demeure l'instrument de notre salut ; et c'est toujours par le sacrifice de soi qu'inspire la charité divine, c'est toujours « par le jeûne et la prière » que sera vaincu le Prince de ce monde.

L'obéissance a la hiérarchie

Homme de Dieu, le prêtre est aussi par excellence l'homme de l'Eglise. Vous savez, chers fils, combien il importe de mettre aujourd'hui cette vérité en relief et de rappeler ce « principe inébranlable » que « la sainteté de la vie personnelle et l'efficacité de l'apostolat ont pour base et pour soutien... l'obéissance constante et exacte à la sainte hiérarchie » (*A. A. S.*, t. XL, p. 375) (5). Dans leur enseignement comme dans leur action, les prêtres aimeront se comporter en fidèles coopérateurs de leur évêque, auquel ils ont promis obéissance et qui est, sous l'autorité suprême du vicaire du Christ, le vrai Docteur et Pasteur de son troupeau. Respectueux de la doctrine, dont l'Eglise est gardienne, qu'ils s'appliquent à la bien posséder par une sérieuse culture théologique et à la transmettre exactement par le ministère du catéchisme et de la prédication ; serviteurs de la Vérité divine, qu'ils la proclament avec force, mais sans arrogance, qu'ils la défendent sans faiblesse, mais avec charité ! Dans la conjoncture présente, l'union des prêtres entre eux, leur docilité envers la hiérarchie, leur fidélité à l'enseignement et aux directives du Saint-Siège, sont des facteurs si importants pour les progrès de l'Eglise, que Nous ne saurions trop insister sur les vertus requises à ce témoignage d'unité et de charité. C'est autour de l'évêque, responsable de l'apostolat dans son diocèse, responsable de la doctrine qu'on y enseigne, que tous les efforts doivent converger. Faute de cette insertion profonde dans ce qui est l'œuvre commune de l'Eglise dans telle région ou tel milieu, le ministère particulier d'un prêtre risque vite de perdre sa fécondité surnaturelle, comme un fleuve, coupé à sa source, ne tarde pas à se tarir.

La tache des supérieurs et directeurs de Séminaires

En rappelant, à l'occasion du tricentenaire de la mort de Jean-Jacques Olier, ces qualités indispensables, que Nous avons si souvent recommandées aux clercs, Notre pensée se tourne spécialement vers ceux qui sont les héritiers directs de son esprit et qui se doivent d'appliquer à notre temps les exemples et les leçons de leur fondateur. La tâche des supérieurs et directeurs de Séminaire est lourde et délicate ; mais elle est décisive pour l'avenir. Qu'ils y consacrent tout leur zèle, soucieux de former des prêtres qui aient une piété profonde et stable, un caractère trempé par la discipline, un esprit droit et cultivé, un cœur largement ouvert à la détresse spirituelle de tant d'âmes ! Dieu veuille que, sur la terre de France et dans le monde entier, se multiplient de tels prêtres au service de l'Eglise. C'est en en formant le vœu, que Nous vous accordons, ainsi qu'au Supérieur général et aux membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, comme à tous ceux qui participeront aux prochaines fêtes anniversaires, la faveur de Notre très paternelle Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 25 mars 1957.

Pius PP. XII.

---

(3) « Priez, priez toujours davantage, et avec une plus grande ferveur. » Discours de S. S. Pie XII aux séminaristes de Rome. (*D. C.*, n° 903 du 20. 8. 1939, col. 999.)

(4) *D. C.* n° 1080 du 22 octobre 1950, col. 1361.

(5) Exhortation au clergé indigène (*D. C.*, n° 1030 du 21 novembre 1948, col. 1 482).

RECTIFICATION

S. Exc. Mgr Renard, évêque de Versailles, nous signale, à propos du tableau comparatif du clergé français que nous avons publié dans notre numéro du 17 mars dernier, col. 357, que les chiffres concernant son diocèse pour l'année 1956 (708 prêtres séculiers et 198 prêtres religieux) ne comprennent que les prêtres en activité, les chiffres effectifs étant : 883 prêtres séculiers et 225 prêtres religieux, au total 1 108 (1 154 en 1946).

— *Sainte Françoise Romaine,* par Renée Tramond. — Vol. 19 × 14 cm., 76 pages. Prix : broché 260 francs ; cartonné, 380 francs. Port : 30 francs Collection « Nos amis les saints ». Editions e[t] imprimeries du Sud-Est, Lyon.

Françoise Romaine eût aimé consacrer sa vi[e] à la prière et à la méditation. Les faits devaien[t] la contraindre à trouver sa mission dans le siècle où ses qualités essentiellement féminines firen[t] merveille. Devant l'épidémie de peste, la famine la guerre et le schisme, elle fut celle qui prêcha toujours la confiance, bien qu'elle connût tous les déchirements des épouses et des mères : la mor[t] de deux petits enfants, la maladie, la fatigue e[t] l'angoisse dont elle parvint à triompher par la foi

— *Douze invasions russes en Roumanie,* par Nicola[s] Arnautru. — Vol. 16 × 23 cm., 192 pages. Edition[s] Cuget-Romanese, Buenos Aires.

Alors que plus de douze ans se sont écoulé[s] depuis que l'armée rouge est entrée en Roumani[e] et dans les Etats voisins, l'auteur de ce livre fai[t] le récit des douze invasions russes dont le peupl[e] roumain a été victime au cours de son histoire Il s'efforce de démontrer, à l'aide d'une documen-tation empruntée soit aux sources d'informatio[n] russes, soit aux protocoles des conférences inter-nationales, soit aux archives diplomatiques, soi[t] aux mémoires de personnalités politiques de diver[s] pays, que l'objectif désirable de la politique étran-gère russe, objectif qu'elle n'a jamais perdu d[e] vue au cours des siècles, est la conquête du monde

La nécessité de l'apostolat des laïques

Allocution du Saint-Père à un groupe d'Enfants de Marie

Recevant un groupe d'Enfants de Marie de l'institution de la Trinité-des-Monts, accompagnées de représentantes des associations de France, de Cuba et d'Espagne, S. S. Pie XII leur a adressé en français l'allocution suivante (1) :

Nous sommes heureux d'accueillir le groupe fervent et zélé des Enfants de Marie du Sacré-Cœur de la Trinité-des-Monts, et Nous vous remercions, chères filles, des vœux et des prières que vous offrez sans cesse à Dieu pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Oh ! combien il désire le secours d'en haut pour correspondre aux besoins des âmes et aux nécessités de la sainte Eglise ! De toutes parts pasteurs et fidèles se tournent vers le Siège de Pierre pour solliciter directives et réconfort ; des nations les plus lointaines de la terre, comme aussi des régions les plus voisines, s'élève un appel au secours. Les corps souffrent, les âmes aspirent à la paix dans la tranquillité de l'ordre. Aucune intercession n'est de trop, près du Père des cieux, pour obtenir en faveur de l'humanité souffrante lumière et force. Demeurez toujours des âmes de prière avant tout ; par là, vous puiserez à la source de la vraie charité, et votre effort bienfaisant portera des fruits de grâce dans les cœurs.

Les œuvres de miséricorde

Nous avons parcouru avec attention la liste des activités auxquelles s'applique votre dévouement apostolique, et ce sont bien les œuvres de miséricorde traditionnelles et nécessaires : visite et assistance aux pauvres, aux malades, aux enfants abandonnés, aux foyers déshérités. Quel soutien pour votre foi de savoir que Notre-Seigneur lui-même s'identifie à tous les malheureux, qu'il a faim et soif avec les indigents, qu'il souffre avec eux du froid et de l'isolement, qu'il est là, et qu'il attend dans le plus petit de ses frères le geste de bonté, la parole de réconfort, grâce auxquels les éprouvés pourront porter leur croix et en comprendre la valeur ! Comment des cœurs chrétiens sauraient-ils résister à l'appel du Cœur de Jésus, qui les presse de le reconnaître et de le secourir, de le faire connaître aussi et de le faire aimer ?

Là où le prêtre ne peut pénétrer, ce sont les fidèles qui, en quelque sorte, représentent l'Eglise

Nous louons également l'enseignement du catéchisme et l'engagement dans l'Action catholique. Par là vous aidez de plus près les prêtres dans leur lourde tâche. En cette Ville de Rome que la divine Providence a confiée de façon spéciale à Notre sollicitude paternelle, malgré les plus grands efforts pour la construction d'églises dans la périphérie, la population augmente, vous le savez, plus vite que le nombre des paroisses. Le travail est immense et les ouvriers trop peu nombreux. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et Nous demandons à tous les fidèles de prendre conscience de leurs responsabilités : là où le prêtre ne peut pénétrer que rarement et de façon rapide, là où il ne peut aucunement pénétrer, ce sont les fidèles qui en quelque sorte représentent l'Eglise ; leurs jugements, leurs attitudes, leurs décisions la font bien juger ou la compromettent, non sans quelque fondement. Jésus n'a-t-il pas déclaré : « Un bon arbre ne peut pas porter de mauvais fruits... Ce n'est pas en me disant : Seigneur, Seigneur, qu'on entrera dans le royaume des cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, VII, 18 et 21.) Or, cette volonté de Dieu notre Sauveur est que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité (cf. *I Tim.*, II, 4).

L'action collective des chrétiens sur les individus et la société

A la grande œuvre du salut du monde, tout chrétien doit collaborer, au moins par l'exemple des vertus, qui feront de lui une lumière dissipant les ténèbres du mal, un ferment soulevant la matière, un sel conservant le goût des réalités spirituelles, mais il peut aussi, en prenant part à un effort collectif, éclairé et méthodique, modifier la mentalité de son milieu, influer sur les manières de vivre et d'agir, obtenir la réforme des institutions, en sorte que non seulement les individus, mais la société elle-même devienne ce qu'elle doit être selon les principes de l'ordre social et de la morale chrétienne. La tâche de l'Action catholique est plus urgente et plus importante que jamais, car l'ennemi de la nature humaine recrute des adeptes toujours plus nombreux et toujours plus acharnés à faire prévaloir les lois de la matière sur celles de l'esprit. Tout chrétien fervent doit dire avec l'Apôtre : « L'amour du Christ nous presse, à la pensée que si un seul est mort pour tous, alors tous sont morts. Et il est mort pour tous, afin que les vivants ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour Celui qui est mort et ressuscité pour eux. » (*II Cor.*, V, 14-15.) C'est dans le Cœur de Jésus que vous puiserez le zèle des âmes et l'esprit de sacrifice, qui en est la pierre de touche.

Recevez, chères filles, ces paroles d'exhortation, comme une preuve de Notre affection paternelle et une marque de Notre confiance. Nous demandons à la Très Sainte Vierge d'intercéder près de son divin Fils, afin qu'il vous soutienne et vous fortifie dans son amour, et en gage de ces faveurs célestes, Nous vous accordons avec toute l'effusion de Notre cœur une très ample Bénédiction apostolique.

---

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 12 avril 1957. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Allocution de Sa Sainteté Pie XII à de jeunes prêtres espagnols (21 mars 1957)

S. S. Pie XII, recevant en audience un groupe de jeunes prêtres du Collège pontifical espagnol nouvellement ordonnés, accompagnés de leurs familles, leur a adressé, dans leur langue maternelle, l'allocution suivante (1) *:*

Avec la même ponctualité que le printemps lorsqu'il offre à la terre la splendeur de ses fleurs odorantes, promesse certaine de fruits savoureux, Notre très cher Collège espagnol de San José, en ce printemps des âmes qu'est l'approche de Pâques, offre à l'Eglise et à la patrie cette merveilleuse floraison, cette assurance de fruits très précieux que sont les nouveaux prêtres, couronne et récompense de toute une longue activité qui trouve en eux son objet principal et son plus digne achèvement.

Et cette année, c'était précisément votre tour, très chers fils, comme Nous le disent bien ces visages rayonnants, ces yeux voilés de larmes et ces mains où l'on sent encore toute fraîche la douceur d'une onction qui a pénétré jusqu'au plus profond de vos esprits. *Magnificat anima mea Dominum... quia fecit mihi magna qui potens est,* parce que parmi tant d'autres qui peut-être un jour ont participé à vos primitives illusions, parmi tant d'autres qui, peut-être, ont fait en même temps les premiers pas sur le seuil du sanctuaire, parmi tant d'autres qui se sont agenouillés près de vous à la chapelle ou se sont assis près de vous en classe, vous seuls êtes arrivés à la cime, vous seuls avez atteint le but, non seulement grâce à votre travail et à votre constance, à votre charité ardente et à votre foi vivante, aux ardeurs apostoliques qui brûlaient dans vos poitrines, mais aussi et bien davantage grâce à l'infinie bonté et miséricorde de Celui qui un jour vous a dit : « Je vous ai choisi » (*Jean*, XV, 16), pour faire de vous les continuateurs de son unique sacerdoce, offrant quotidiennement le même sacrifice, enseignant les gens en son nom et dispensant à pleines mains les torrents salutaires de sa grâce.

A lui, par conséquent, toute votre gratitude et votre amour. A lui votre promesse de fidélité inébranlable. A lui votre oraison fervente d'aujourd'hui et de tous les jours, pour être moins indignes d'un si haut ministère, parce que, selon l'expression du Docteur angélique (S. THOMAS, 3 p., q. XXII, a. I ad *Ium*). « Le prêtre, en tant qu'il est l'intermédiaire entre Dieu et le peuple, mérite le nom d'ange. » Que donc les anges du ciel guident vos pas et vous soutiennent dans votre futur ministère.

En même temps que pour répondre à vos désirs filiaux, chers fils, prêtres espagnols qui portez, inscrit sur votre front, l'honneur d'avoir reçu l'imposition des mains au centre même de la chrétienté, Nous voulons vous dire en quelques paroles ce qui, en ces moments, Nous semble pouvoir être trois caractéristiques de la romanité, caractéristiques qui pourraient vous distinguer pour toute la vie.

I. — La perfection de la formation romaine

Et d'abord, dans le cas présent, romanité pourrait signifier un degré singulier de perfection en tout ce qui concerne votre formation.

Choisis déjà parmi les jeunes lévites de vos diocèses, vous avez pu en cette Rome entrer en contact avec des maîtres de la vertu et de la science qui, chacun dans sa branche, ont également été l'objet d'une soigneuse sélection ; sans parler également des moyens extraordinaires de préparation et d'étude qui ont été mis à votre disposition. Tout a dû contribuer à mouler d'une façon éminente vos caractères, à cultiver vos intelligences, à élargir vos horizons humains et scientifiques et à enrichir vos âmes avec les meilleurs exemples, les cours les plus élevés, les souvenirs les plus suggestifs, les réalisations les plus grandioses, contemplées de vos yeux mêmes. Ainsi, un prêtre formé à Rome devrait être, plus qu'aucun autre, un exemple perpétuel de doctrine profonde et sûre, un esprit souple et cultivé ; il devrait être, surtout, un exemple achevé de toutes les vertus sacerdotales.

II. — L'Espagne et le sens du collectif et de l'universel

Nous dirions en second lieu que, en ce cas, romanité pourrait signifier aussi amplitude, extension, universalité ; un peu comme si romanité était synonyme de catholicité.

Toute l'Eglise du Christ est un corps vivant. En chacun de ses membres il est facile de percevoir les pulsations de ce flot irrépressible que sont ses notes essentielles. Mais ici, à Rome, au cœur de ce grand organisme, pourquoi ne pas affirmer que le courant se perçoit avec une plus grande vigueur ; que l'on sent que l'on touche cette réalité vivante, cette catholicité qui fait place à tous, qui fait de tous les hommes des frères sans distinction d'origine et de race ; cette réalité qui fond tous les hommes en une étreinte commune de fraternité ineffable ?

Votre pays, très chers fils, bien que situé dans un coin de cette vieille Europe, a aussi conscience qu'aujourd'hui dans le monde résonnent déjà les trompettes qui doivent abattre les murs lézardés des particularismes mesquins pour ouvrir un large champ au collectif et à l'universel. Et vous, de Rome, avec votre sacerdoce romain, vous pouvez le faire progresser d'un degré de plus dans cet esprit de généreuse catholicité qui, sans le priver de ses magnifiques caractéristiques et de ses riches particularités, tend à l'incorporer d'une façon toujours plus résolue dans ces courants de coopération mutuelle où aujourd'hui beaucoup voient l'avenir et le salut du monde qui tend surtout à lui faire vivre d'une façon

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après l'*Osservatore Romano* du 23 mars 1957. Les sous-titres sont de notre rédaction.

toujours plus intense cet esprit catholique qui, lorsque cela est nécessaire, sait s'élever au-dessus de ses propres intérêts pour mieux aller aux autres, sans préventions contre quiconque, et avec la volonté bien arrêtée de ne pas reculer devant le sacrifice, si cela est nécessaire, en faveur d'un bien plus universel.

III. — Soyez les fidèles échos de toute parole venue de Rome

Et enfin, il semble clair que romanité devrait signifier aussi le sentiment profondément enraciné que c'est à Rome que se trouve le centre de l'Eglise, que réside le Vicaire du Christ dont la mission est de paître ce troupeau universel.

Nous, qui n'ignorons pas Nos limites et Nos faiblesses, croyons également pouvoir dire que Nous Nous efforçons continuellement de remplir Notre devoir pastoral, en parlant *fortiter et suaviter, opportune et importune,* le cœur toujours au service du plus grand bien de tous Nos fils. Plût à Dieu que Nous puissions dire avec la même vérité que Notre voix est entendue et accueillie, comprise et acceptée, écoutée et mise en pratique ! Tous les prêtres, et tout spécialement les prêtres romains, pourraient considérer comme leur fonction particulière de ne jamais perdre ce contact vivant avec le centre, de servir de fidèles échos à toute parole venue de Rome, la faisant parvenir aux âmes confiées à leurs soins avec la même compréhension et le même amour avec lesquels elle a été prononcée.

Peut-être, très chers fils, êtes-vous la dernière promotion à sortir du vieux et glorieux palais Altemps (1). Il conviendrait, dans ce cas, que vous honoriez la traditionnelle résidence qui, pendant si longtemps vous a donné une hospitalité maternelle, en vous en montrant toujours dignes.

Vous avez reçu le pouvoir de consacrer le Pain des anges en un moment où la catholique Espagne se prépare à reprendre la magnifique série de ses congrès eucharistiques. Qu'ils soient comme le symbole de la rénovation que, par ce même moyen, votre pays attend de vous.

Tous nos vœux donc à vous, à vos frères qui ont reçu d'autres ordres sacrés, à vos diocèses et à toute votre patrie. Tous nos vœux à vos heureux parents. S'ils ne sont pas morts de joie, c'est que le Seigneur veut les garder encore pendant de longues années. Tous Nos vœux à Notre Collège espagnol qui ne cesse de Nous donner tant de consolations.

Et à tous, Notre meilleure bénédiction de père. Si elle voulait avoir une intention particulière, elle serait pour vous, les nouveaux prêtres, avec toute cette légion invisible d'âmes qui attendent de votre ministère lumière, soutien, grâce et salut.

---

(1) Les catholiques d'Espagne ont offert à S. S. Pie XII en 1956, pour son 80e anniversaire, un nouveau Collège pontifical pour remplacer l'ancien, devenu insuffisant. (N. D. L. R.)

La visite à S. S. Pie XII du vice-président des Etats-Unis

S. S. Pie XII a reçu en audience, le 17 mars, M. Richard H. Nixon, vice-président des Etats-Unis, et lui a adressé en anglais, ainsi qu'aux personnes qui l'accompagnaient, l'allocution suivante (1) *:*

En votre honorable personne, Monsieur le vice-président, et en la gracieuse compagnie de Mme Nixon et du personnel distingué de votre mission, réunis ici ce matin pour une visite qui Nous est très agréable, Nous sommes heureux de voir représentées si dignement, une fois de plus, la chaleur et la constance de l'action de votre cher pays, pour la cause des relations humaines pacifiques au sein de la famille des peuples.

En ces heures difficiles qui, c'est l'objet de Nos espoirs et de Nos ferventes prières, peut marquer la fin d'une crise qui n'a que trop duré entre l'Est et l'Ouest, il est réconfortant de voir la confiance placée par votre illustre président et votre peuple généreux, ainsi que par ceux qui, dans le monde entier, partagent vos espoirs et vos craintes, en la simple et sincère expression de bonne volonté, clé du règlement des désaccords internationaux.

Cela ne veut pas dire qu'il faille mésestimer le besoin et les fonctions des traités et des accords collectifs. Aujourd'hui moins que jamais la famille humaine ne peut se passer de chartes et de déclarations politiques, soigneusement élaborées, en pesant chaque mot, et accompagnées de sanctions solennelles. La paix authentique est toujours l'œuvre de la justice ; et la justice ne peut guère être qu'un creux simulacre si elle ne se réfère pas aux lois de Dieu. Mais au-delà et au-dessus des projets de loi et des tractations diplomatiques — ou plutôt en eux, car l'esprit anime la lettre, — il y a le battement des cœurs humains en un fraternel unisson, qui réussira à faire des accords une force vivante et libératrice pour la paix de la communauté mondiale. Parlant des relations humaines, saint Paul disait aux Romains : « C'est l'amour de l'homme pour son prochain qui accomplit la loi. » (*Rom.*, xiii, 8.)

On ne peut espérer voir disparaître les derniers sombres vestiges de la défiance que si les hommes de bonne volonté manifestent partout, chez eux d'abord, et à l'étranger ensuite, que le respect qu'ils professent pour la conscience et la dignité de l'humanité est fermement fondé sur le roc de la solidarité fraternelle devant Dieu et non sur les sables mouvants des expédients économiques ou politiques. Nous sommes sûr que vous vous accorderez avec Nous pour dire que le cœur ouvert, bien plus que la main ouverte, reste la preuve la plus sûre de sincérité, et, par conséquent, de rectitude morale, entre nations comme entre voisins.

Lorsque sera achevée votre mission présidentielle de bonne volonté, Monsieur le vice-président, que Dieu vous accorde de rentrer en rapportant chez vous, en Amérique, d'abon-

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après *l'Osservatore Romano* des 18-19 mars 1957.

dantes bonnes nouvelles des continents que vous aurez visités ; que vous en rapportiez la fraîche et réconfortante évidence de l'estime croissante du monde pour ces valeurs spirituelles invariables, qui sont enchâssées pour toujours dans l'Evangile du Prince de la paix, sur lequel toutes nos institutions humaines, fragiles comme le sont les meilleures d'entre elles, reposeront en sécurité. C'est avec une profonde affection que Nous prions pour que les bénédictions du ciel soient accordées à tous vos concitoyens et à leur cher président. Que Dieu lui accorde santé et courage dans les tâches ardues de sa haute charge et de ses continuels travaux pour la cause de la paix du monde.

Le message du président Eisenhower au Souverain Pontife

M. Nixon a remis à S. S. Pie XII ce message personnel que lui a adressé le président Eisenhower (1) :

LA MAISON-BLANCHE
WASHINGTON — Le 28 février 1957

VOTRE SAINTETÉ,

Le vice-président Nixon, accompagné de Mrs Nixon, accomplit actuellement un voyage à l'étranger dans le but d'établir des relations cordiales entre les Etats-Unis d'Amérique et les nouveaux membres de la communauté mondiale, d'exprimer l'intérêt de la nation américaine envers les autres peuples, et de visiter certains des amis sincères de notre pays. Je suis très satisfait qu'il ait pu vous rendre visite. J'ai l'espoir que vos efforts en faveur de la paix mondiale et d'une solution constructive aux problèmes communs à toutes les nations seront une source d'inspiration pour les nouvelles nations et les nouveaux peuples que le vice-président est en train de visiter.

J'ai demandé au vice-président de vous apporter mes vœux personnels les plus chaleureux pour le maintien de votre bon état de santé, et de vous exprimer l'affection et la haute estime du peuple américain.

Respectueusement et sincèrement.

DWIGHT D. EISENHOWER.

---

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte anglais de *l'Osservatore Romano* des 18-19 mars 1957.

— *Existe-t-il une philosophie chrétienne ?* par MAURICE NÉDONCELLE. — Vol. 14 × 19 cm., 124 pages. Prix : 300 francs. Encyclopédie du catholique au xxe siècle. Arthème Fayard, éditeur, Paris.

Trois parties composent ce livre. Dans la première, qui est historique, l'auteur fait revivre la constitution, les crises et la dissolution de la philosophie chrétienne. Il se pose, dans la seconde, en arbitre impartial qui compte les points, tout en exposant la fameuse querelle sur la philosophie chrétienne qui mit aux prises, vers 1931, les Bréhier, les Gilson, les Maritain et quelques autres. Enfin, dans la troisième partie, M. le chanoine Nédoncelle nous propose ses reflexions personnelles sur ce sujet.

— *Jeanne d'Arc, la Pucelle*, par le marquis DE LA FRANQUERIE. — Brochure 13,5 × 21 cm., 44 pages. Prix : 70 francs. Chez l'auteur, château de La Tourre par Condom (Gers).

Brève étude sur la mission royale temporelle et spirituelle de la sainte.

La « politique chrétienne » nationale et internationale

Allocution de S. S. Pie XII à un groupe de jeunes Allemands de la C. D. U. (28 *mars* 1957).

S. S. Pie XII a adressé la courte, mais importante allocution suivante à un groupe de jeunes Allemands de l'Union démocratique chrétienne de Berlin-Ouest (1) :

Vous venez de Berlin, chers messieurs et chères dames, et Nous vous adressons Notre salut amical.

Nous avons Nous-même vécu suffisamment de temps dans votre ville pour pouvoir en suivre le destin avec une attention particulière et un intérêt personnel. Nous avons quitté Berlin en fin 1929. La dizaine d'années pendant laquelle Nous avons représenté le Saint-Siège auprès de l'Etat allemand fut très mouvementée pour Berlin et les années qui se sont écoulées depuis le furent encore bien davantage. Cependant, c'est de 1939 à aujourd'hui, que votre ville a vécu la période la plus importante, mais aussi la plus dure de son destin, période qui n'est encore pas terminée. Nous pouvons cependant penser que pour chacun d'entre vous — et c'est le cas de la plupart — qui, de par votre profession, êtes dans la politique, ces dernières années de l'histoire de Berlin auront été une bonne école d'une valeur instructive impressionnante.

IL N'Y A PAS DE TOUTE-PUISSANCE DE L'ETAT

Vous êtes les partisans d'une « politique chrétienne », c'est-à-dire d'une politique dont les bases fondamentales sont les vérités ou les principes chrétiens, bases selon lesquelles toute autorité vient de Dieu et est rattachée à Dieu. L'Etat n'est pas un absolu et il n'y a pas de toute-puissance de l'Etat, mais seulement un pouvoir de l'Etat pour lequel la « politique chrétienne » a une importante signification. L'Etat, en effet, s'il est privé de pouvoir, ne peut pas atteindre son but qui est de garantir et de promouvoir le bien commun par un ordre juridique et social respecté de tous.

Ces mêmes bases comprennent aussi le respect de la personne humaine avec ses droits intangibles, les droits des individus comme ceux des familles, le libre exercice du vrai culte divin et le droit des parents sur leurs enfants et leur bonne éducation. C'est la raison pour laquelle l'Eglise doit lutter et luttera jusqu'au bout pour le droit des parents catholiques à une école conforme à leurs convictions. Nous avons déjà parlé sur ce sujet

---

(1) Traduction (d'après le texte allemand de *l'Osservatore Romano* du 30 mars 1957) et sous-titres de *la D. C.*

il y a peu de temps et Nous avons aujourd'hui de bons motifs pour y insister de nouveau (2).

L'UNITÉ DE L'EUROPE

Les hommes d'Etat sont sur le point de créer une Europe unie (3). C'est une grande œuvre et Nous n'avons cessé de dire combien Nous apprécions les progrès faits dans ce sens. Puissent tous les responsables de la vie publique qui travaillent directement ou indirectement à atteindre ce but politique suprême, bien voir à quel point son obtention dépend du sain état moral des peuples et des Etats intéressés. Cette santé morale ne peut s'obtenir sans de vigoureuses forces religieuses dont l'effet se fait sentir d'une manière ou d'une autre jusque dans les dernière cellules de l'organisme social. A défaut d'autres considérations dans le domaine de la moralité publique, les difficultés économiques intérieures des Etats qui s'avèrent de plus en plus menaçantes, devraient du moins ouvrir les yeux de tous les intéressés.

Pour vous et votre ville de Berlin, Nous souhaitons et implorons la grâce et la Providence de Dieu, et Nous vous donnons de tout cœur la Bénédiction apostolique.

---

(2) S. S. Pie XII avait déjà abordé cette question dans une allocution à des instituteurs bavarois (cf. *D. C.*, n° 1243 du 20. 1. 1957, col. 69). Il s'est produit depuis que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a rendu son verdict dans le procès que le gouvernement fédéral de Bonn a intenté contre le *Land* de Basse-Saxe et qui tendait : 1° A faire affirmer la validité actuelle du Concordat conclu entre le Saint-Siège et le III° Reich le 20 juillet 1933 et 2° : à faire en conséquence condamner comme contraires aux stipulations de celui-ci les lois scolaires adoptées par le *Land* de Basse-Saxe (cf. le dossier que nous avons publié sur cette question dans *la D. C.*, n° 1234 du 16. 9. 1956, col. 1197-1212). La cour de Karlsruhe a donné satisfaction au gouvernement fédéral sur le premier point, mais non sur le second, estimant que la Constitution de 1949, en ramenant l'Allemagne aux principes fédéralistes, donne aux Laender le droit de ne pas s'estimer liés par le Concordat dans le domaine de l'école.

(3) Radio-Vatican disait dans son émission du 25 mars, jour où fut signé à Rome, au Capitole, le traité du marché commun et de l'Euratom : « Aujourd'hui est la fête de l'Annonciation. Les catholiques espèrent et prient pour que les deux nouveaux traités constituent l'annonce d'une ère nouvelle, sous le signe d'une plus grande solidarité souhaitée, d'une paix humaine et chrétienne, efficace et bienfaisante... La voie sur laquelle s'engagent aujourd'hui les pays européens tendra nécessairement à resserrer ultérieurement leurs relations, jusqu'à imposer une solidarité allant au delà de l'économie. »

L'Osservatore Romano du 27 mars consacrait à la signature du traité un éditorial sans signature qui commençait ainsi : « La signature des traités du marché commun et de l'Euratom... constitue l'événement politique le plus important et le plus significatif de l'histoire moderne de la Ville éternelle. »

— ***Regards sur la philosophie contemporaine,*** **par HENRY DUMÉRY, préface de JEAN LACROIX. — Vol. 14,5 × 21 cm., 260 pages, 675 francs. Casterman, éditeur, Paris.**

Ce volume vise à être une somme de la philosophie contemporaine. C'est une réunion d'une soixantaine de chroniques, publiées depuis 1942 dans la presse catholique par un historien des idées ou un philosophe. Aperçus rapides et prises de vues sans plan préconçu qui ont une valeur d'information. L'auteur pense que « la meilleure leçon de la philosophie contemporaine serait la suivante : nous amener à reprendre, en contexte théiste, le problème de la liberté et de la créativité humaine, que des maîtres récents ont cru résoudre en faisant l'économie de Dieu ».

— ***L'Eglise et les sacrements,*** **par L. EVELY. — Brochure 12,5 × 19 cm., 50 pages. Editions de « La Pensée catholique » Bruxelles, (abonnement à la série annuelle, pour la France : 1 000 francs).**

Allocution du Saint-Père à des constructeurs d'avion français

(30 *mars* 1957.)

S. S. Pie XII a reçu en audience un groupe de personnalités de la Société nationale française de constructions aéronautiques « Sud Aviation », venus à Rome pour présenter l'avion du modèle « Caravelle » et leur a adressé en français l'allocution suivante (*) :

Venus à Rome pour présenter officiellement l'avion moyen courrier à réaction « Caravelle », vous avez désiré, Messieurs, recevoir de Nous la Bénédiction apostolique, persuadés qu'elle attirerait sur vos personnes la protection du Tout-Puissant et l'étendrait aussi sur votre travail, en particulier sur le nouveau type d'appareil qui est le fruit de vos efforts.

L'homme est naturellement fier de l'œuvre sortie de ses mains, même modeste et destinée à d'humbles usages. A juste raison, pouvez-vous donc éprouver admiration, joie et contentement pour la réussite que constitue la « Caravelle » aux points de vue technique et esthétique. Nous devinons aisément la somme de recherches, d'expériences, de tentatives que représente pareille création. D'un bout à l'autre de cette longue chaîne, qui va de la première esquisse jusqu'à l'ultime rectification, chacun de ceux qui y travaillèrent, aux postes les plus élevés de direction comme au niveau de l'exécution manuelle, dut y mettre toute sa conscience professionnelle et la volonté de produire un chef-d'œuvre, qui fasse honneur à l'industrie aéronautique française, à la compétence de ses constructeurs et à la maîtrise de ses ouvriers.

Vous souhaitez, certes, et Nous faisons Nôtre votre souhait, que la mise en service de cet appareil confirme ses mérites et qu'il contribue par la sécurité et le confort assurés aux passagers, à rendre plus agréables encore les voyages aériens. Lorsqu'Elle bénit les avions, l'Eglise demande à Dieu qu'ils fassent naître des désirs célestes dans les cœurs des fidèles qui les utilisent. Aujourd'hui, Nous formulons la même prière pour vous-mêmes, qui avez eu part à la réalisation de la « Caravelle ».

Que le Seigneur vous inspire toujours des projets nobles et généreux pour son service et pour sa gloire ! Nous vous accordons bien volontiers, en gage de ces faveurs, Notre Bénédiction Apostolique pour vous, pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

(*) D'après *l'Osservatore Romano* des 1er-2 avril 1957.

— ***Histoire de la messe,*** **par FRANÇOIS AMIOT, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice. — Vol. 14 × 20 cm., 128 pages. Prix : 300 francs. Collection « Je sais, je crois ». Arthème Fayard, éditeur.**

Cette histoire comprend deux parties. La première va des origines à l'époque de saint Grégoire. La seconde, de beaucoup la plus importante, suit pas à pas le déroulement de la messe moderne actuelle et l'éclaire à la lumière de l'histoire. On assiste ainsi à une triple explication historique : celle de la formation de la messe, celle de la messe elle-même, et celle de l'histoire qu'est la messe. Le tout, clairement présenté et agrémenté d'un choix des plus beaux textes de prières liturgiques.

— **« *Deviens ce que tu es* », par MARCEL et MARIE DE CORTE. — Vol. 12,5 × 18,5 cm., 128 pages. Prix : 438 francs. Editions Universitaires, Paris, Bruxelles.**

Récit très édifiant de la courte vie d'un jeune malade, mort à 18 ans.

Discours de S. S. Pie XII aux artistes de la Comédie-Française

(20 mars 1957)

Une tournée de la Comédie Française, qui circule actuellement en Europe, a représenté à Rome le Port Royal, *d'Henri de Montherlant. Les artistes de la Maison de Molière ont été reçus par S. S. Pie XII qui s'est adressé à eux en ces termes* (1) :

Nous sommes très sensible, Messieurs, aux sentiments qui inspirent votre visite et ne dissimulons pas le plaisir que Nous procure cette rencontre avec des artistes de la Comédie-Française venus à Rome pour y faire briller l'éclat du plus illustre théâtre de leur pays. Bien volontiers Nous vous disons toute Notre estime et vous adressons Nos félicitations pour la perfection à laquelle vous avez su porter l'exercice de votre art.

C'est une tâche ardue que d'interpréter devant un public sensible et exigeant les œuvres de maîtres réputés. Grâce aux ressources de votre talent, vous insufflez aux personnages qu'ils ont créés une existence, éphémère sans doute, mais combien riche de sens et de passion. On vous demande d'oublier votre personnalité, ou plutôt de la prêter en quelque sorte pour une métamorphose étrange, qui l'identifie tantôt à celle d'un héros, tantôt à celle d'un révolté. Sous ces transformations successives, où le spectateur aime à se reconnaître, l'acteur reste lui-même, aux prises avec sa propre destinée, avec l'effort quotidien, fécond ou décevant, avec ses difficultés, ses espoirs et ses souffrances. Aussi vous souhaitons-Nous d'unir à la maîtrise de vos moyens d'expression, celle plus importante de l'esprit et du cœur. Si dans les personnages que vous jouez sont mêlés le bien et le mal, sachez pratiquer le juste discernement et n'admettez en vous-mêmes que les idées et les sentiments qui vous élèveront et qui élèveront tous ceux sur qui vous exercerez votre influence.

Ainsi saurez-vous conserver, aux heures de joie et de peine, la sérénité d'âme, dont l'un de vos plus grands poètes, à l'apogée de sa carrière, vous confie le secret :

D'un cœur qui t'aime,
Mon Dieu, qui peut troubler la paix ?
(RACINE, *Athalie*, acte III, scène 8.)

En gage de la protection divine que Nous invoquons de tout cœur sur vous et sur vos familles, Nous vous accordons Notre Bénédiction apostolique.

---

(1) Texte français publié dans *l'Osservatore Romano* du 22 mars 1957.

— *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain*, par YVAN DANIEL. — Vol. 14 × 22 cm., 200 pages, avec graphiques et cartes. Prix : 900 francs. Editions ouvrières.

Ce livre étudie l'évolution des circonscriptions paroissiales de Paris depuis le Concordat de 1801 jusqu'en 1956. C'est un travail de statistiques mais qui prend un caractère d'estimation sociologique et religieuse.

Lettre du Saint-Père au R. P. Lombardi sur le « Mouvement pour un monde meilleur » (1)

A NOTRE CHER FILS
RICCARDO LOMBARDI, S. J.,

Nous avons, en plus d'une circonstance, manifesté le réconfort éprouvé par Nous pour le bien accompli par le Mouvement « Pour un monde meilleur », dû en premier lieu à votre zèle ardent pour la conquête des âmes au Christ.

L'importante tâche accomplie jusqu'à présent — qui a vu se rassembler dans une fraternelle union de prières et de résolutions des personnes qualifiées du clergé et du laïcat, en nombre toujours plus grand, au point qu'il a fallu songer à prendre un local plus important — Nous offre maintenant l'agréable occasion de vous dire encore une fois le paternel intérêt que Nous portons à cette œuvre.

Il n'est pas douteux qu'une action efficace « pour un monde nouveau » présuppose que le progrès spirituel doit être entrepris tout d'abord par le clergé et par les laïques appelés à l'apostolat. La formation à une profonde vie intérieure est, en effet, une condition nécessaire pour être vraiment « sel de la terre et lumière du monde » (cf. *Math.*, V, 13-14).

C'est seulement de la sainteté des prêtres et des fidèles, auxquels l'Eglise confie, sous diverses formes, une mission d'apostolat, que peut surgir l'œuvre envisagée pour l'intégrité de la famille, l'honnêteté dans la profession et dans la vie publique, une plus grande justice sociale, un plus généreux effort pour la paix du Christ dans le royaume du Christ.

En vous encourageant, donc, cher Fils, à poursuivre dans cet esprit votre activité, Nous vous donnons de tout cœur, à vous et à tous vos collaborateurs, une particulière Bénédiction apostolique, gage de toutes les faveurs célestes.

Du Vatican, le 12 mars 1957.

PIE XII, PAPE.

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 24 mars 1957.

Au sujet du Mouvement pour un monde meilleur, cf. *D. C.*, n° 1218 du 5. 2. 1956, col. 179 et n° 1248 du 31 mars 1957, col. 441.

— *Pratique religieuse et classes sociales*, par EMILE PIN, S. J. — Vol. 14 × 19 cm., 448 pages. Illustré de 40 plans ou graphiques in-texte, ainsi que de nombreux tableaux et huit hors-texte en similigravure. Prix : 2 300 francs. Editions Spes, Paris.

Etude positive de sociologie poursuivie pendant plusieurs années dans la paroisse Saint-Pothin, de Lyon, connue pour son renouveau liturgique. Cette étude porte sur la population de cette paroisse, en vue de découvrir avec le maximum de précision scientifique quels sont les facteurs sociaux de la pratique religieuse dans un échantillon de population urbaine. L'enquête montre que c'est à la classe sociale que la pratique religieuse est le plus étroitement liée. Un lien étroit existe entre la classe bourgeoise et la pratique religieuse ; l'auteur s'efforce de saisir la nature exacte de ce lien et de l'indifférence corrélative des autres classes sociales. Ayant éliminé l'explication déterministe de la pratique religieuse, il insiste sur la nature d' « approche religieuse spontanée ». Ses conclusions permettent d'échapper au déterminisme mécanique tout comme à un spiritualisme désincarné.

Les problèmes de la propriété terrienne

Lettre de la Secrétairerie d'État

Du 1er au 6 avril, s'est tenu à Santiago du Chili le IVe Congrès international catholique de la vie rurale. S. S. Pie XII a donné quelques directives pour les discussions du Congrès dans la Lettre suivante qu'il a fait adresser par S. Exc. Mgr Dell' Acqua, substitut de la Secrétairerie d'État, à S. Em. le cardinal Caro Rodriguez, archevêque de Santiago du Chili (1) *:*

Le IVe Congrès international catholique de la vie rurale, patronné par la *National catholic rural life Conference,* qui va se réunir en cette ville de Santiago, a dans son programme une sélection choisie des questions résumées par le thème « L'homme et la terre en Amérique latine », dont l'étude a été confiée à d'illustres conférenciers et rapporteurs spécialisés en cette matière si importante. J'ai eu l'honneur d'informer de tout cela le Saint-Père qui exprime à tous les organisateurs de ces réunions prometteuses et à leurs participants, en même temps que ses vœux fervents pour un heureux succès, les sentiments de son affection paternelle et son vif désir qu'il en résulte les meilleurs fruits.

Ce serait déjà un résultat appréciable si ce Congrès contribuait à créer une ambiance favorable à un mouvement d'ensemble qui, sur le plan législatif et de la solidarité sociale, unissant les hommes de bonne volonté intéressés à ce secteur de la production, les conduise au but désiré, lequel ne peut être autre que l'élévation du niveau de vie des populations rurales et le meilleur rendement du service que l'agriculture rend à la communauté.

Entre le libéralisme économique et le collectivisme

Réduire tout le problème rural à l'expropriation des terres, en dehors des répercussions que cela pourrait avoir sur la productivité, est inadmissible si l'on entend par là une réprobation absolue du régime de la propriété privée, tendant vers la socialisation de la terre à laquelle prétend la doctrine marxiste.

Par ailleurs, ne viser qu'à l'obtention du plus haut niveau possible de production, en considérant comme secondaires les problèmes relatifs à une juste réglementation juridique de la propriété et de sa fonction sociale, serait laisser le champ libre à un individualisme exacerbé au mépris de l'élément humain dont le respect exige que l'on tienne compte des valeurs morales plus que des valeurs matérielles, en celle-ci comme dans toutes les autres activités humaines.

Le catholique doit toujours réagir contre les deux tendances extrémistes de l'égoïsme humain : il l'a fait hier en défendant le droit d'association contre le libéralisme économique, et il le fera également aujourd'hui, sans abandonner sa position antérieure, en luttant pour la liberté de l'homme contre l'absorption de la personne par la masse ou par l'Etat, et en maintenant le droit naturel de l'individu à la propriété privée.

(1) D'après le texte espagnol publié par *l'Osservatore Romano* du 5 avril 1957. Traduction et sous-titres de *la D. C.*

L'Eglise, néanmoins, ne se cramponne pas à des méthodes déterminées de réforme sociale, et elle ne s'oppose à aucune d'entre elles si elles sauvegardent les droits propres de l'individu et de la famille et favorisent le bien de la collectivité ; de plus, pour l'application de sa doctrine à la terre, elle suggère que, « s'efforçant de tenir compte de l'homme plus que des avantages économiques et techniques » (S. S. Pie XII aux ouvriers espagnols, 11 mars 1951) (2), on ne perde pas de vue que « le progrès et le degré des réformes sociales de première urgence dépendent de la puissance économique de chaque nation » (S. S. Pie XII, Radiomessage de Noël 1942) (3), et que l'on adopte les méthodes qui, après examen de la réalité historico-sociale de chaque pays, selon la structure et les caractéristiques spéciales dont Dieu a doté son climat et son sol, conduisent le mieux à l'amélioration de la classe rurale et au bien commun.

La nature, le travail, le capital

Et ainsi, la distribution de la propriété ou l'augmentation de la production, tout en étant des buts légitimes en soi, ne peuvent, si on les prend isolément, être considérées comme les uniques remèdes capables d'éliminer tous les maux ou de réaliser tous les progrès. Dans certaines régions, c'est la nature qui n'est pas à même de donner au travail et au capital investi le rendement voulu, et alors une étude des facteurs concrets dira s'il faut établir un plan national d'irrigation ou s'il faut favoriser la concentration sur certaines parcelles de terre. Dans d'autres régions c'est le travail qui, pour diverses raisons, ne peut retirer le fruit que le sol lui offre, fruit qui pourrait aussi être augmenté par l'emploi efficace des instruments techniques ; dans ce cas, il faudrait régulariser les courants migratoires ou créer des écoles professionnelles pour remédier à l'inégale répartition de la main-d'œuvre ou à l'incapacité de l'exploitant. Quelquefois aussi, ce sera le manque de capitaux qui empêchera la technique de faire bénéficier la campagne de toute sa potentialité, et alors il faudra favoriser les investissements, faciliter le crédit agricole et les coopératives pour permettre l'acquisition et l'emploi des machines, des engrais et des autres moyens.

La législation agraire

La campagne exige aussi une bonne législation qui, en donnant au patrimoine familial l'importance qui lui est due, le protège et permet au travailleur actif et diligent l'accès à la propriété. L'on doit se rappeler que « l'Eglise défend le droit à la propriété privée..., mais elle insiste aussi sur la nécessité d'une distribution plus juste de la propriété » (S. S. Pie XII, Radiomessage aux ouvriers espagnols, 11 mars 1951) (4) ; c'est pourquoi on ne pourra parvenir d'une façon permanente à une vraie fécondité de la vie sociale et à un rendement normal de l'économie nationale qu'en respectant et en protégeant la fonction vitale de la propriété privée dans sa valeur

(2) *D. C.*, n° 1 092 du 8. 4. 1951, col. 394.
(3) *D. C.*, n° 971 du 18. 8. 1946, col. 918.
(4) *D. C., loc. cit.*, col. 394.

personnelle et sociale. De plus, « s'il arrive que la distribution de la propriété soit un obstacle à cette fin — et cela ne résulte pas nécessairement ni toujours de l'extension du patrimoine privé, — l'Etat peut, dans l'intérêt commun, intervenir pour en régler l'usage, ou même, à défaut de toute autre solution équitable, décréter l'expropriation moyennant une juste indemnité ». (S. S. PIE XII, Message à l'occasion du 5e anniversaire de la guerre, 1er septembre 1944.) (5)

Si en tant d'endroits la répartition actuelle des richesses n'est pas juste, et si, sur ce point plus que sur aucun autre, la voix de l'Eglise se fait entendre avec insistance par la bouche des Souverains Pontifes de notre siècle, « cela ne revient pas à nier l'utilité et souvent la nécessité d'exploitations agricoles plus vastes » (S. S. PIE XII au premier Congrès international de la vie catholique rurale, 2 juillet 1951) (6), lorsque la technique et l'économie justifient ou conseillent en certaines régions la concentration de la propriété en grandes exploitations comme le moyen le meilleur pour assurer l'augmentation nécessaire de la production et, par conséquent, le bien-être des populations.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de critère unique pour la solution des problèmes de la terre, il doit cependant y avoir une conception unitaire de la politique et de la législation agraire, réglementant la distribution de la propriété, les systèmes de culture et les relations de travail de manière à ce que tout concoure à une triple élévation de l'homme : élévation matérielle (conditions de travail, habitations saines) ; élévation sociale (instruction professionnelle technique, associations professionnelles) ; élévation morale (éducation du sens social et de la responsabilité dans le travail).

La lutte contre l'exode rural

En développant la vie des communautés rurales on pourra plus facilement contenir l'exode inconsidéré de la campagne vers la ville, contribuant ainsi à une meilleure stabilité sociale et favorisant la création d'une classe rurale ayant dans la propriété de la terre un solide élément de stabilité. L'extension aux ouvriers agricoles de la législation du travail en vigueur dans l'industrie, dans la mesure où elle est compatible avec le caractère spécifique de ces travaux, apportera également une aide dans ce sens. De telles réalisations devront avoir pour point de départ un salaire familial minimum sans avoir besoin de compter sur l'application des assurances sociales — légitime aspiration conforme à la doctrine sociale de l'Eglise — et sur une participation juste et équilibrée à la production.

Pour vaincre les obstacles qui se présentent sur ce chemin, rien n'est plus nécessaire que de donner à l'agriculteur une sérieuse formation catholique. Entre la foi chrétienne et le communisme athée, il y a une ligne de séparation bien tracée qui marque un net antagonisme entre les deux, et toutes les énergies de la société doivent s'unir pour « édifier une digue destinée à préserver non seulement les travailleurs manuels, mais encore tous les chrétiens sans aucune exception, du marxisme négateur de Dieu et du culte dû à Dieu ». (S. S. PIE XII aux catholiques allemands, 4 septembre 1949.) (7)

La libération de l'homme et la justice sociale sont des idées de l'Evangile

Il ne faut pas oublier que dans les plans et programmes de rénovation sociale qui, aujourd'hui sont à l'ordre du jour et ont déjà trouvé une réalisation dans des documents officiels de caractère international, on a parfois présenté la libération du travailleur comme une invention du monde d'aujourd'hui, de même que l'on a défendu le programme de justice sociale au nom d'idéologies qui ne sont pas chrétiennes. Mais cette interprétation ne peut rien contre la vérité historique que la libération de l'homme et la justice sociale sont des idées de l'Evangile. « Les législations sociales des divers pays ne sont que des applications, en grande partie, des principes établis par l'Eglise. » (S. S. PIE XII aux ouvriers espagnols, 11 mars 1951.) (8). C'est pourquoi, si le message chrétien qui a révolutionné la conception du monde antique, n'a pas été totalement appliqué, il est réservé à notre génération de faire un pas en avant vers un but pour lequel les catholiques ont le droit et le devoir d'être à l'avant-garde.

Que ce Congrès contribue à cela et qu'il serve à louer et à glorifier Dieu qui, comme il est dit dans son oraison, a manifesté son immense majesté, sa puissance et sa bonté par ce magnifique présent qu'est la terre. Avec ces vœux et ces prières, le Souverain Pontife réitère à tous ceux qui sont réunis en cette assemblée le témoignage de son affection paternelle, tandis que, en gage de fruits abondants, il leur accorde une spéciale Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 16 mars 1957.

(5) *D. C.*, n° 7 (N. S.) du 12. 11. 1944, p. 3.
(6) *D. C.*, n° 1 100 du 29 juillet 1951, col. 900.
(7) *D. C.*, n° 1055 du 6. 11. 1949, col. 1445.
(8) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 394.

— *La grotte des trois fontaines*, par le Dr ALBERTO ALLINEY, préface du professeur NICOLA PENDE. Introduction et traduction de l'italien par le Dr HENRI BON. — Vol. 12 × 19 cm., 160 pages. Prix : 330 francs. Editions Spes, Paris.

Ce livre est consacré aux apparitions de la Vierge, dont, semble-t-il furent favorisés, en 1947, un protestant farouchement anticatholique et ses trois enfants, aux environs de Rome. L'Église, prudente, ne s'est pas encore prononcée, et tolère l'afflux des pèlerins en ce lieu où s'entassent les ex-voto et où des guérisons extraordinaires se seraient produites. Le Dr Alliney, particulièrement compétent en ce qui concerne les miracles médicaux — il est médecin-expert de la Congrégation des Rites — a examiné et interrogé soigneusement Bruno Cornacchiola et ses enfants. Il conclut à la réalité des apparitions. Il consacre tout un chapitre à leur étude théorique et médicale et à celle des guérisons miraculeuses.

— *Mozart*, par GENEVIEVE DUHAMELET. — Vol. 12 × 19 cm., 166 pages. Illustré en hors-texte. Prix : 400 francs. Editions Caritas, Paris.

Ce petit livre n'a pas la prétention d'apporter du nouveau sur le grand musicien. Il raconte sa vie comme un roman sans pour autant la romancer.

— *A votre appel, Seigneur*, par le chanoine C. BLANNADET, supérieur du Petit Séminaire d'Espalion. — Vol. 14 × 19 cm., 160 pages. Prix : 450 francs, port : 30 francs. Centre de documentation sacerdotale. Paris.

Voici un recueil de témoignages de prêtres sur leur vocation. Ces témoignages viennent de tous les milieux : clergé séculier ou clergé régulier, ordres actifs et contemplatifs. Ils attestent la permanence du sacerdoce dans notre monde contemporain.

Deux communiqués de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux

S. Exc. Mgr de Provenchères, archevêque d'Aix et président de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux, a publié les deux communiqués ci-dessous (1) :

1° *Missels pour enfants.*

L'été dernier, plusieurs journaux et périodiques ont reproduit une information selon laquelle les illustrations des missels pour enfants, parus chez Labergerie, avaient été l'objet d'un blâme du Saint-Siège.

Mgr de Provenchères, président de la Commission de l'enseignement religieux, précise que seules étaient visées les illustrations du *Missel de Frère Yves* (2). Les remarques faites ne concernaient pas le Missel de Frère Jacques ni le Missel des dimanches et fêtes.

2° *Méthodes d'enseignement religieux.*

Depuis plus d'un an, une campagne est menée touchant la manière dont l'enseignement religieux est donné en France. Des feuilles polycopiées, habituellement anonymes, et quelques articles de revues, parfois publiés ou tiré à part, sont largement répandus. Des pétitions circulent et recueillent des signatures.

On vise à accréditer l'idée que le Centre national catéchistique et son directeur cherchent à imposer une « méthode nouvelle » contraire à l'orthodoxie. Cette accusation est sans fondement.

Les évêques, membres de la Commission de l'enseignement religieux, demandent aux parents et aux catéchistes de ne pas se laisser émouvoir par les critiques ainsi répandues.

Ils rappellent :

1° Que c'est à chaque évêque qu'il appartient de surveiller la manière dont est donné l'enseignement religieux dans son diocèse et de préciser les directives qu'il estime opportunes : il a nommé pour le seconder dans cette mission un directeur diocésain de l'enseignement religieux ;

2° Qu'au plan national, il n'y a que deux organismes habilités à donner des directives (ces dernières n'étant d'ailleurs valables pour un diocèse que dans la mesure où l'évêque les fait siennes) : ce sont la Commission nationale de l'enseignement religieux et le Centre national catéchistique.

Lors de sa dernière réunion, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a tenu à « renouveler son entière confiance à M. le chanoine Colomb, secrétaire général, et aux membres de la Commission nationale de l'enseignement religieux ».

***

A la suite de ce dernier communiqué, les deux notes suivantes ont été publiées :

La première par S. Em. le cardinal Liénart (3) :

Des tracts ayant été répandus dans le diocèse contre les méthodes actuelles de l'enseignement du catéchisme et des personnes s'étant donné mission de recueillir des signatures pour appuyer cette campagne. Nous tenons à avertir le clergé et les catéchistes que nous désapprouvons ces tracts et ces pétitions.

En matière d'enseignement religieux :

1° Dans le diocèse, l'évêque et le directeur diocésain qu'il a nommé pour le seconder ont, seuls, autorité pour choisir et indiquer les méthodes qui leur paraissent les meilleures.

2° Sur le plan national, deux organismes sont seuls qualifiés pour donner des directives ; ce sont : la Commission nationale de l'enseignement religieux et le Centre national catéchistique.

ACHILLE, cardinal LIÉNART,
évêque de Lille.

La seconde par S. Em. le cardinal Gerlier (4) :

Une sorte de campagne s'est instituée depuis quelque temps déjà contre le Centre national catéchistique et son directeur, M. le chanoine Colomb. Elle a pénétré jusque dans notre diocèse, où sont actuellement distribués des tracts, et sollicitées des signatures.

Deux communiqués épiscopaux spécialement autorisés viennent d'être publiés à ce sujet, l'un par S. Exc. Mgr de Provenchères, archevêque d'Aix, président de la Commission de l'enseignement religieux ; l'autre par S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille.

Je fais reproduire ici ces deux documents, afin de bien marquer que j'en fais miens tous les termes, notamment en ce qui concerne la désapprobation des tracts répandus et des pétitions que l'on fait circuler, sans aucun assentiment de l'autorité diocésaine.

L'Assemblée des cardinaux et archevêques s'est d'ailleurs préoccupée du problème. Et, dans le procès-verbal de sa récente session (13 et 14 mars 1957) elle a, à l'unanimité, approuvé l'insertion de ces lignes :

« L'Assemblée tient à renouveler son entière con-

---

(1) *La Croix*, 5. 4. 1957.

(2) Le cardinal Pizzardo avait parlé à propos de ces illustrations « d'un art qui est à réprouver de la manière la plus absolue, parce qu'il favorise, surtout dans l'imagination des enfants, la formation de concepts erronés ou indignes des choses saintes qui en font l'objet ».

Et la Commission nationale de l'enseignement religieux avait alors publié une note précisant que :

« Le missel est destiné à des enfants, et à une masse d'enfants ; par ailleurs, il est livre liturgique et doit montrer les caractères d'un beau liturgique. Il ne saurait aucunement viser « à faire choc » ; il doit garder, surtout quand il représente les personnages sacrés, une retenue, une modération, qui sont partout dans la liturgie, même dans ses moments où l'émotion religieuse est la plus intense. Nous croyons assez qu'une certaine naïveté n'est pas authentique et qu'il peut très facilement se glisser dans cette naïveté de l'affecté et de l'aristocratisme.

» Ces missels auraient certainement eu avantage à se préoccuper davantage des orientations sur l'imagerie religieuse que la Commission nationale a publiées, et qui ne sont que l'écho des directives pontificales sur l'art chrétien. Une audace trop indépendante, surtout en face des enfants, risque de faire reculer, au lieu de la faire avancer, la solution des problèmes de l'imagerie religieuse ; elle risque de faire tort aux missels Labergerie, dont on s'accorde à reconnaître l'excellente présentation. » (*La Vie diocésaine d'Evreux*, 5 octobre 1956.)

(3) *Semaine Religieuse du diocèse de Lille*, 31. 3. 1957.

(4) *La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon*, 12. 4. 1957.

fiance à M. le chanoine Colomb, secrétaire général, et aux membres de la Commission nationale de l'enseignement religieux. »

Je fais appel à la docilité filiale de mes diocésains pour qu'ils s'inspirent de ces déclarations autorisées.

† PIERRE-MARIE, cardinal GERLIER, *archevêque de Lyon.*

Délation ou vigilance dans l'Église

A l'occasion de campagnes récentes qui risquent de troubler les esprits, le Conseil de vigilance du diocèse de Lille (1) *a jugé nécessaire de publier la mise au point suivante qui a été publiée dans la partie officielle de la* Semaine Religieuse du diocèse de Lille (7. 4. 1957) :

La pureté de la foi est un des biens les plus précieux de l'Eglise. Fidèle aux consignes de saint Jean, elle la défend comme une condition essentielle de la communion avec Dieu. « Celui qui demeure dans la doctrine, celui-là possède et le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous sans apporter cette doctrine, ne le recevez pas chez vous et ne le saluez pas. Celui qui le salue s'associe à ses œuvres mauvaises. » (*II Joan.*, X.)

La garde de la foi est la tâche primordiale du magistère. Dans l'accomplissement de ce mandat, le Pape est aidé par la Congrégation du Saint-Office.

Dans leurs diocèses respectifs, les évêques sont les gardiens nés de la pureté de la foi. Saint Pie X leur a prescrit de s'adjoindre un Conseil de Vigilance pour les aider à remplir leur office sur ce point.

Chaque chrétien, à son tour, doit avoir le souci de la pureté de la foi, dans sa vie personnelle d'abord, en esprit d'obéissance à l'Eglise vivante et actuelle, chez les autres ensuite, dans un esprit de charité.

Que son action s'inspire toujours cependant des recommandations de l'Ecriture et qu'il ne perde pas de vue tel ou tel passage particulièrement éloquent.

« Si ton frère vient à pécher, va, reprends-le entre toi et lui, seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise, et s'il refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. » (*Matth.*, XVIII, 15-17.)

« Frères, lors même que quelqu'un serait pris en faute, vous, les spirituels, redressez-le en esprit de mansuétude. Et prends garde à toi : tu peux toi aussi être tenté... Si quelqu'un se croit quelque chose, bien qu'il ne soit rien, il s'abuse lui-même. Que chacun examine son propre ouvrage..., car chacun aura sa propre charge à porter. » (*Gal.*, VI, 1-5.)

(1) Les conseils de vigilance, nous le rappelons, ont été créés dans chaque diocèse en 1907 par Pie X au moment de l'erreur moderniste. L'Encyclique *Pascendi* qui les institue prévoit qu'ils doivent se réunir tous les deux mois sous la présidence de l'évêque.

« N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Eprouvez tout, retenez ce qui est bon. » (*I Thess.*, V, 19-31.)

« Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton frère ? Et la poutre qui est dans le tien, tu ne la remarques pas !... » (*Matth.*, VII, 3-5.)

Les quelques remarques suivantes doivent permettre d'orienter pratiquement la conduite des chrétiens.

— *C'est un droit et même un devoir pour tout chrétien* de se préoccuper de la pureté de la foi, en soi d'abord et, dans la mesure où il le peut, autour de soi.

— *C'est un droit et un devoir pour lui*, devant des doctrines ou des pratiques qui ne lui paraissent pas conformes à l'enseignement reçu, de réagir charitablement, et, s'il le juge nécessaire, d'en avertir les organismes responsables.

— *C'est une erreur et un abus* de s'ériger personnellement en juge et de prononcer des condamnations. Jugements et décisions en matière doctrinale sont exclusivement du domaine du magistère enseignant.

— *Ce peut être souvent une erreur pratique* et le résultat d'une ignorance, d'un attachement excessif à la lettre et d'un manque de confiance en la fécondité et la solidité de la doctrine, que de dénoncer comme fausse toute thèse ou position un peu nouvelle, toute attitude qui déconcerte les habitudes ou dérange les routines (tels les efforts encouragés par l'épiscopat en vue de rendre plus adapté l'enseignement religieux).

— *C'est un manque de sens chrétien caractérisé* et de docilité que d'avoir pour suspects des changements émanant des autorités religieuses elles-mêmes, ou approuvés par elles (telles par exemple la rénovation de la liturgie pascale où les adaptations de la loi du jeûne).

— *C'est souvent témérité* pour un simple laïc que de porter des jugements ou d'engager des discussions sur des problèmes qui le dépassent. Qu'il laisse ce soin aux spécialistes, aux théologiens, capables de déterminer la probabilité et la valeur plus ou moins grandes des thèses proposées et des raisons alléguées, en pleine soumission aux décisions du magistère.

— *C'est souvent erreur et danger* que de lancer tel ou tel problème délicat dans le grand public, par des articles, des brochures ou des tracts largement répandus ; ce public n'étant pas à même de saisir les nuances qu'on apporte ou d'apprécier la valeur des raisons invoquées. Il risque ou d'être inutilement troublé et scandalisé, ou d'être induit en erreur.

— *C'est une faute* que de lancer, sans certitude absolue le discrédit ou le soupçon en matière de foi, contre un chrétien quel qu'il soit, prêtre ou laïc, car la fidélité à l'enseignement de Dieu est le plus grand bien qu'un homme puisse revendiquer. C'est donc une injustice que de le lui contester, sans preuve suffisante et surtout sans mandat de l'Eglise.

— *C'est une faute grave* que de joindre à semblable dénonciation la calomnie, soit par des accusations dénuées de fondement ou des allégations vagues et tendancieuses, soit en faussant les textes ou en les tronquant, en les détachant de tout leur contexte, littéraire ou moral. Le devoir de réparation s'impose alors *sub gravi.*

— *C'est une faute* que de se livrer à toutes démarches en cette matière, dans des dispositions

mauvaises, commandées par l'esprit de parti, de jalousie, de vengeance, ou par ambition personnelle et désir de se faire valoir.

Lors même que tout est légitime, des démarches et des intentions, il faut s'appliquer la recommandation du pontifical lorsque, demandant aux fidèles présents de dire, sans crainte, pour Dieu, les obstacles qu'ils pourraient connaître à l'ordination des futurs prêtres, il ajoute : *Verumtamen memor sit conditionis suae.*

LA VIE ET L'ŒUVRE DE PAUL CLAUDEL

Discours de réception de M. Wladimir d'Ormesson à l'Académie française

M. Wladimir d'Ormesson (1), *ayant été élu par l'Académie française à la place rendue vacante par la mort de Paul Claudel, est venu prendre séance le jeudi 21 mars 1957 et a prononcé le discours suivant* (*notes et sous-titres de notre rédaction*) *:*

MESSIEURS,

Il y a bien plus d'un demi-siècle, dans le train qui va de Patras à Athènes en traversant la Mythologie, un enfant irrévérencieux composait un poème dédié aux quarante membres de l'Académie française qui se terminait par ces vers :

Vivez, mourez, chers immortels,
En attendant mon arrivée...

Si j'ose vous avouer ce péché de ma prime jeunesse, c'est qu'il révèle l'ambition d'une vie et vous donne la mesure de ma reconnaissance. Votre compagnie, formée au début d'un siècle qui reste le sommet de la grandeur française, m'est toujours apparue comme l'un des ornements de cette grandeur. A l'étranger, où j'ai passé près de la moitié de mon existence, l'Académie française, avec son passé, ses traditions, son décor, ses rites, représente un je ne sais quoi d'immatériel et de stable qui lui vaut un prestige inégalé. Elle veille sur notre langue qui demeure l'une de nos forces. Cette mission d'humanisme et de bienséance qu'exerce l'Académie est plus que jamais salutaire dans un monde où tout est bouleversé, mais où la France, grâce à Dieu, conserve sa puissance spirituelle. En m'associant à la garde sacrée de nos plus pures traditions, vous avez, Messieurs, comblé mes vœux. Je vous en remercie de tout mon cœur.

LYAUTEY ET CLAUDEL « HOMMES EXTRAORDINAIRES »

Je vous ai dit ma gratitude. Laissez-moi vous dire aussi mon émotion. Le peu que je suis, je le dois — après mes parents bien-aimés — à quelqu'un qui fut l'un des vôtres. En pénétrant dans cette enceinte, il me semble que la grande ombre du maréchal Lyautey me protège. L'honneur de ma vie aura été de l'avoir servi et d'avoir acquis son amitié. Ce n'est pas seulement à ceux qui l'ont aimé que le maréchal Lyautey manque aujourd'hui, c'est à notre pays et pas seulement à notre pays, mais à notre civilisation. Il incarnait avec noblesse le génie bienfaisant de la



France. Là où il n'y avait que chaos et misères, il a apporté l'ordre et la vie. Son nom est inséparable de cette terre du Maroc où il a voulu reposer à jamais. On peut changer le nom des avenues, on ne changera pas l'histoire.

La France continue à être riche en hommes extraordinaires. J'ai évoqué la mémoire de Lyautey. Me voici devant Paul Claudel ! Au moment ou j'aborde, en tremblant, la tâche que votre confiance m'a dévolue, soyez sûrs que j'ai conscience de mon indignité.

J'ai à vous parler d'un homme qui dans la poésie française apparaît comme un tout puissant

(1) Le comte Wladimir, Olivier-Marie-François de Paule Lefèvre d'Ormesson est né le 2 août 1888, à Saint-Pétersbourg, où son père exerçait les fonctions de conseiller d'ambassade. Ancien élève de l'Ecole des sciences politiques, il fit toute la guerre de 1914-1918. Président de la Corporation des publicistes chrétiens en 1937, le 2 mai 1940, il est envoyé comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Saint-Siège. Mis en disponibilité le 30 octobre 1940, il est finalement rayé des cadres par le gouvernement de Vichy, en février 1941. Après la Libération, il signe des chroniques de politique étrangère dans *le Figaro*. Le 15 mai 1945, il est nommé ambassadeur extraordinaire à Buenos-Aires. L'année suivante, il accomplit une mission spéciale au Chili et, le 16 mars 1948, se retrouve ambassadeur auprès du Saint-Siège, poste qu'il a quitté, pour prendre sa retraite, le 28 septembre dernier. Journaliste, il a collaboré au *Figaro*, à *la Revue de Paris*, au *Temps* et au *Journal de Genève*. Comme écrivain, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont on trouvera la liste à la suite de son éloge par Daniel-Rops. M. d'Ormesson est grand officier de la Légion d'honneur. Il a été élu à l'Académie française le 3 mai 1956, pour remplacer Paul Claudel.

créateur et qui a donné son nom à un rythme ; d'un auteur dramatique qui a enrichi notre théâtre de plus de vingt pièces, dont certaines sont des cimes du lyrisme français ; d'un écrivain qui, sur les sujets les plus variés, art, philosophie, peinture, musique, exégèse religieuse, liturgie, que sais-je, a projeté des vues originales dans un langage qui n'appartient qu'à lui ; d'un Français dont le rayonnement ne s'est pas seulement exercé hors des frontières, par la qualité de son génie, mais qui a poursuivi, pendant quarante-cinq ans, avec une conscience rigoureuse, du grade le plus humble jusqu'à la dignité la plus élevée et dans les pays les plus proches comme les plus lointains, une carrière qui fait honneur à la diplomatie ; j'ai à vous parler, enfin, d'un chrétien dont l'œuvre tout entière a jailli de ce *Magnificat* qui, en le faisant renaître le jour de Noël 1886 à Notre-Dame, l'a délivré d'une existence conventionnelle pour l'emporter vers les espaces infinis. Personnage extraordinaire, démesuré et pourtant mesuré, d'une richesse à ce point torrentielle, d'une singularité à ce point déconcertante, qu'il se situe en dehors et au-dessus de nos classifications. Pour saisir un tel homme dans sa multiplicité et dans son unité, il faudrait une compétence et un talent que je ne possède pas. Seul un autre Claudel serait digne de vous parler de Claudel. N'attendez donc rien de moi que vous ne sachiez de votre illustre confrère. Je m'efforcerai simplement d'évoquer devant vous la vie de Paul Claudel ; son œuvre, sa vocation de chrétien ; de marquer ce qu'il représente d'exceptionnel dans notre littérature et dans notre temps. Et, à défaut d'autorité, je mettrai dans cet hommage la ferveur de mon admiration et le cœur d'un ami.

I. — La vie de Claudel

Ses origines. Sa jeunesse.

Une humble maison de campagne à deux étages, serrée et comme blottie dans l'ombre d'une église au fin clocher d'ardoise « qui s'incline sous le souffle d'un vent perpétuel, comme le mât d'un bateau qui prend le large », c'est là, dans un petit village du Tardenois — Villeneuve-sur-Fère — qu'est né Paul Claudel le 6 août 1868. Son grand-oncle était curé de la paroisse.

Les Claudel sont originaires de la Bresse, dans les Vosges. Leur ascendance remonte au XVIe siècle. Plus tard, ils s'établirent à Liesse, près de Laon. Race de cultivateurs habitués, qu'il pleuve ou qu'il vente, à creuser le sillon. Au cours du XIXe siècle, les Claudel s'éloignent de la terre ; ils s'embourgeoisent. Le Père de Claudel était fonctionnaire de l'Enregistrement. Il avait épousé la fille d'un médecin de Fère-en-Tardenois, dont la famille — les Cerveaux — pouvait se prévaloir, par une alliance avec les Vertus, d'une lointaine consanguinité avec le poète Charles d'Orléans. Claudel n'était pas peu fier de ce qu'il appelait ses « quartiers de roture » et aussi de cette goutte du sang de nos rois. En lui s'unissaient le paysan, le bureaucrate et le prince ; le sens de la terre, celui des dossiers, celui des grandeurs. Son grand-père Athanase Cerveaux lui inspirait une spéciale admiration. Il le décrit ainsi dans son « Journal » : « Magnifique exemple d'humanité, intelligent, dévoué, gai, moqueur comme un picard ; sa religion me fait impression — il adore Veuillot — et aussi sa supériorité, un homme dans toute la force du terme. » Les deux races qui se fondent en Claudel s'équilibrent. De son hérédité paternelle, il tient ce visage un peu fermé, cette démarche lourde, le côté absolu, parfois violent de son caractère. De son hérédité maternelle, la joie de vivre, une gaieté narquoise et rusée.

Villeneuve-sur-Fère n'est pas loin de la Ferté-Milon où naquit Racine et de Château-Thierry où naquit La Fontaine. Mais Racine, La Fontaine et Claudel, issus de la même région, ne se ressemblent pas plus que les paysages au milieu desquels ils se sont éveillés à la vie et chacun est accordé à son paysage. Poésie de la France qui se pare de tous les aspects, et richesse sans cesse renouvelée de la poésie française.

L'enfant Claudel ne grandit pas dans « un repli douillet » de la Marne, mais dans un lieu aux horizons sévères, à l'ombre d'une église qui abrite le cimetière où quatre générations des siens sont enterrés, au bruit d'un vent terrible qui fait tourner sans arrêt le coq du clocher et grincer la girouette du logis. Sa vieille bonne Victoire lui raconte les histoires du pays qui sont celles des haines locales. Quand il s'échappe de la maison, c'est pour scruter les quatre horizons qu'on découvre de ce promontoire : l'horizon de l'Est, avec ses bergeries et ses plateaux ; celui de l'Ouest, rempli de bruyères, de roches fantastiques, qui mène à la trouée vers Paris ; l'horizon du Nord où s'étendent les « immenses moissons égales » ; l'horizon du Sud et ses sombres forêts. Des noms de lieux, beaux comme des poèmes, chantent dans son imagination ; Violaine, Cœuvres, Saponay Combernon, Montsanvierge, la butte du Géyn, la fontaine de la Sibylle. Dès qu'il est en âge de s'aventurer dans la campagne, il passe ses journées à parcourir les bois, à escalader les rochers. « Tel que je me le rappelle aujourd'hui, a-t-il écrit, tout cet immense paysage découvert à mes yeux était plein d'une tragédie latente, pleine de menaces, de présages, de méditations et de sanglots ». Les enfances Claudel sont graves.

A 14 ans, il quitte Villeneuve-sur-Fère. Il n'y passera plus que ses vacances. Il séjourne dans les petites villes où l'entraîne la carrière de son père : Bar-le-Duc, Nogent-sur-Seine, Wassy. Mais la famille va se disloquer. Ce n'est pas une famille quelconque. Parents, enfants, les Claudel ont de fortes personnalités, mais des personnalités rugueuses. La sœur de Paul Claudel, Camille, sculpte. Elle est même douée d'un grand talent. Elle étouffe dans la vie provinciale. De toutes ses forces elle aspire à habiter Paris. Sa volonté l'emporte. Les parents Claudel se résignent. Avec sa mère et ses sœurs, Paul Claudel s'installe à Paris, dans un appartement situé boulevard Montparnasse. Quelle transplantation ! L'élève qui menait sa classe aux collèges de Bar-le-Duc, de Wassy, est désorienté au lycée Louis-le-Grand ! Il se reprend vite pourtant et des derniers rangs accède bientôt aux premiers. Le 7 août 1883, Ernest Renan préside la distribution des prix. Parmi les lauréats de la classe de rhétorique figure le jeune Paul Claudel. « Vous êtes la pépinière du talent de l'avenir, s'écrie l'auteur de la *Vie de Jésus*... Je me figure voir assis là, parmi vous, le critique qui, vers 1910 ou 1920, fera le procès du XIXe siècle. Je vois d'ici son article... » Quel complet renversement de toutes les saines notions des choses. Quoi ! N'eut-on pas l'idée en 1883 de désigner pour présider à notre distribution de prix, au lycée Louis-le-Grand, un homme inoffensif, assurément, mais le dernier qu'il aurait fallu choisir à un moment où il s'agis-

sait de relever l'autorité, de se montrer ferme et de faire chaleureusement le *convicium seculi?* Ce jour-là, le prophète, c'était Renan. L'année suivante, Claudel suivait la classe de Burdeau. Les doctrines kantiennes de ce philosophe lui déplaisaient et le heurtaient. En revanche, il suivait avec passion la partie de son cours consacrée aux grands auteurs grecs. Claudel reconnut toujours avec gratitude ce qu'il devait à cet égard à Burdeau. Parmi ses condisciples se trouvait Romain Rolland, avec lequel il engageait d'interminables conversations sur Eschyle et sur Wagner. En longeant le trottoir de la rue Gay-Lussac, le jeune étudiant croisait souvent un petit homme boiteux, à la barbe inculte, au regard insolent et rêveur : Verlaine.

Claudel noircit déjà du papier. A 14 ou 15 ans, il compose une pièce — *L'endormie* — où faunes, loups-garous tournoient autour d'un poète inquiet et d'une Nymphe au Bois dormant. Une poésie de forêts et de féerie — mélangée à des crudités paysannes — se dégage de cette fantaisie shakespearienne déjà composée et écrite dans les formes claudéliennes. Sans nul doute, c'était l'annonce d'un grand poète. Nul pourtant ne s'en avisa.

Dès ce moment, les idées qui prendront forme plus tard dans *Tête d'Or* et dans *La ville* se composent en lui. Mais à quoi Claudel rêvait-il ? A quel destin se sentait-il promis ? Il n'était heureux ni dans son foyer ni à Paris. Il ne trouvait personne autour de lui à qui se confier. Il restait l'enfant sauvage qui ne se trouvait à l'aise que dans les forêts légendaires. Par quels cheminements devait-il aborder la carrière la moins faite pour la sauvagerie ?

Je lui ai posé un jour la question. Claudel m'a répondu : « Je voulais m'évader. Echapper aux disputes d'une famille trop violente, prendre les mesures de ce monde inconnu qui m'attirait. Mais il n'y avait d'évasion possible pour moi que par le moyen d'une carrière, car je suis un bureaucrate-né. » Partir, partir... Thème qui retentira dans toute son œuvre. L'enraciné voulait se faire voyageur. Son existence, comme son esprit, se partageront entre l'amour du sol nourricier et la vocation des grandes routes. J'évoquais tout à l'heure Lyautey. C'est le même cas. Sans doute Claudel aspirait-il aussi, et comme instinctivement, à se libérer de l'atmosphère rationaliste que l'on respirait alors à Paris et dans laquelle il étouffait.

Il avait d'abord songé à devenir interprète pour les langues orientales. Le professeur auquel il s'adressa pour l'enrouter dans cette carrière lui conseilla de préparer plutôt le concours des Affaires étrangères. Claudel tenta cette épreuve sans grand espoir. A sa stupéfaction, il fut reçu premier. Son examen en droit international avait été particulièrement remarquable. Il aurait pu tout de suite entrer dans le service diplomatique. Il choisit la branche consulaire, moins dispendieuse et plus indépendante.

Sa carrière diplomatique.

Il entre au Quai d'Orsay en 1890. Après un stage à la direction commerciale, il part comme modeste vice-consul pour le Consulat général de New York. C'est en 1893 et — détail qui montre à quelle cadence marche le monde depuis notre jeunesse — c'est l'année même ou la Légation de France aux Etats-Unis est élevée au rang d'ambassade ! Claudel ne reste que quelques mois à New-York. On le charge de gérer le Consulat de Boston. En novembre 1894, le vœu qu'il formait en entrant dans la carrière diplomatique est exaucé. Il est nommé Consul suppléant à Shanghaï. C'est l'un des tournants — sans doute le tournant essentiel — de son existence.

Claudel va passer quinze ans en Chine, tour à tour à Shanghaï, à Fou-Tchéou, à Pékin, à Tien-Tsin. Plus tard, en 1921, il retournera en Extrême-Orient comme ambassadeur au Japon.

Depuis sa prime jeunesse, l'Orient le fascinait. Il rêvait aux longues traversées, à l'enchantement de la mer « la mer libre à ce point où la limite du ciel connu s'efface. Et qui est à égale distance de ce monde ancien que j'ai quitté et de l'autre nouveau ». Enfant, du haut d'un pommier, il regardait déjà le monde s'éveiller en lui. Maintenant il le regarde de la mer. Il découvre les mesures de cette terre, l'étendue de ses plaines, les caprices de ses montagnes — ce qu'il a appelé « les immenses intentions de la nature », — sa faune, ses fleurs, ses parfums. Certes, il a écrit *Tête d'Or,* et *La ville,* et *La jeune fille Violaine,* et *L'échange.* Son sens dramatique s'est déjà révélé. Il a déjà atteint le lyrisme. Mais peut-être fallait-il l'infini des eaux et de l'Asie pour que le génie poétique de Claudel ouvrît toutes grandes ses ailes. La *Connaissance de l'Est* est son premier chef-d'œuvre. Cette suite de tableaux et de méditations contient tous les sortilèges de l'Extrême-Orient : « Je me souviendrai de toi, Ceylan ! de tes yeux doux qui s'en vont nus par tes chemins couleur de chair de mangue et de ses longs feuillages, et de tes fruits, et de tes gens aux fleurs roses que l'homme qui me traînait mît enfin sur mes genoux, quand les larmes aux yeux, accablé d'un mal, je roulais sous ton ciel pluvieux mâchant une feuille de cinnamone... »

Ces quinze années de Chine sont décisives dans la vie et dans l'œuvre de Claudel. Des textes essentiels datent de cette époque : les *Cinq grandes Odes,* qui furent écrites à Fou-Tchéou, à Pékin, à Tien-Tsin ; *Le repos du septième jour, L'art poétique* et *Le développement de l'Eglise ; Le partage de Midi.* Plus tard, de 1905 à 1908, il reprit *La jeune fille Violaine,* pour en faire la première version de *L'Annonce faite à Marie.* Il écrit encore *L'otage,* « *Corona benignitatis Dei* », etc. Et pourtant pendant deux longues années Claudel s'est tu. C'est que sa vie fut alors bouleversée par deux crises qui mirent à vif son âme et sa chair. L'appel qu'il entendait retentir au fond de son être, n'était-ce pas celui du sacerdoce ? Cette question le hantait. Il profita d'un bref séjour en France pour s'interroger, la tête dans les mains, à Solesmes, à Ligugé. Il s'ouvrit à un prêtre qui était son confesseur et son ami. Allait-il tout quitter, carrière, famille, littérature, Chine, pour prendre la vie monastique, entrer au noviciat des Bénédictins, abolir sa volonté dans celle de Dieu ? Un soir, dans la chapelle des novices de Ligugé, une réponse, qui venait d'en haut, lui fut nettement donnée. Non. Il devait rester dans la voie qu'il avait choisie. Son devoir était là. Il repartira pour la Chine. Il suivra « l'exil où il est entré ». Et cette nouvelle traversée le conduira à l'épreuve de sa pauvre condition humaine. Tel Simon-Pierre dans la cour du grand prêtre, le Claudel de chair oubliera le Claudel de l'âme. Ou plutôt, parce qu'il brûle dans sa chair comme il souffrira dans son âme, le poète recevra les stigmates de la poésie. Il fallait que Claudel connût l'ardeur et la faiblesse des hommes pour que son œuvre pal-

pitât d'humanité, pour qu'y retentissent ces cris qui nous prennent aux entrailles, pour que cette passion de résurrection qui transfigure ses héros fût sa propre victoire.

C'est en Chine, également, et quand il traversait cette crise morale, que Paul Claudel rencontra Philippe Berthelot qui devait jouer un rôle décisif dans sa carrière et veiller avec un soin jaloux sur ses étapes. Une étroite intimité allait unir ces deux hommes qui venaient des points les plus éloignés. Ils étaient à la fois différents et semblables. Aucune inquiétude religieuse n'effleurait Philippe Berthelot. Son royaume était bien de ce monde ! Aristocrate-né, affectant le cynisme alors qu'aucun être n'était plus sensible ni plus sûr dans ses amitiés ; se plaisant au jeu des idées comme au jeu des choses, Berthelot, qui aimait le pouvoir à la condition de l'exercer loin des hommes, avait comme Claudel le mépris d'un certain verbiage politique et le sentiment passionné de la grandeur de son pays. Sans doute, ce qui attira Berthelot vers Claudel et Claudel vers Berthelot, c'était une répulsion commune pour les lieux communs et la facilité. Loin des médiocrités dont la vie est remplie, tout de suite ils se comprirent dans un langage de seigneurs.

Il ne faudrait pas croire que Claudel ne voyait et n'écoutait en Chine que sa civilisation millénaire, son théâtre, sa poésie, les clameurs des tambours de fer le soir de la fête des morts et « cet immense remuement de soies, de palmes et de corps nus ». Les questions économiques l'intéressaient au plus haut point. Pendant toute sa vie diplomatique, votre confrère accorda une attention particulière à ces problèmes et il les dominait — je vous en donnerai bientôt un exemple remarquable — avec la puissance de son intelligence universelle. En Chine, il s'attacha à étudier les réserves forestières du Fokien et se plût à décrire la variété de leurs bois. Il visita, en rampant, les mines du Schan-Si. Il plaida, avec force arguments à l'appui, pour la constitution d'une banque française. Il rédigea la charte de la concession française de Tien-Tsin. Il travailla à la conclusion du contrat de chemin de fer qui unirait Hankéou et Pékin. C'est à cette occasion qu'il se lia avec le célèbre financier belge Franqui qui devait dire plus tard de lui : « S'il n'était pas ambassadeur, j'en ferais un directeur de chemins de fer. » Son livre *Sous le signe du dragon*, publié en 1947, n'est que le long rapport que Claudel adressa au ministère des Affaires étrangères à la fin de son séjour en Extrême-Orient et où il brossait un saisissant tableau de « cette vieille Chine qui s'en va ». Les derniers chapitres sont consacrés au commerce, à l'industrie, aux finances, à la monnaie, chargés de statistiques et de bilans. Claudel se divertissait à ces jeux d'équilibre. « Je suis un bureaucrate-né... »

En 1909, il quitte l'Extrême-Orient. Depuis quatre ans il est marié. Sa première fille, Marie, est née à Pékin, son premier fils, Pierre, à Tien-Tsin. Par le « Transsibérien », la famille Claudel reprend le chemin du vieux continent. Votre confrère est nommé Consul général à Prague, la ville aux cent clochers, puis à Francfort, puis à Hambourg. Que de choses il a apprises dans ces trois grands centres européens ! A Prague, il a vu de près ce que représentait la domination étrangère. La démocratie populaire a fait beaucoup mieux depuis ! Nous vivons dans une époque où, sous le signe du progrès, la liberté va à reculons. Tout près de la Bohême, il a senti vibrer le cœur éternellement catholique, éternellement libre de la Pologne. Dans cette Europe centrale, où fermentaient de dangereux lendemains, il a pu mesurer à quelle bassesse pouvait conduire l'antisémitisme. Des personnages du *Pain dur, La cantate à trois voix* où Fausta, dans le « Cantique de l'or » s'écrie : « Je n'ai pas de patrie », doivent beaucoup au séjour que fit Claudel dans ces régions, où races et confessions se croisent, se heurtent et enfantent des tragédies inachevées. C'est à Hambourg que le trouve la déclaration de guerre de l'Empire des Hohenzollern. Paul Claudel quitte l'Allemagne dans le train qui ramène M. Jules Cambon. Sa maison natale a été envahie par les Allemands. Villeneuve-sur-Fère n'est pas loin du « Chemin des Dames ».

En avril 1915, il est chargé d'une mission économique en Italie. Il parcourt le nord de la péninsule, entre en relations avec des industriels italiens — il les conduira plus tard dans le sud-ouest de la France — et comme son imagination est toujours créatrice, il conçoit l'idée d'une ligne de chemin de fer, suivant la quarante-cinquième parallèle qui relierait Bordeaux à Milan, à Trieste et au Moyen-Orient. Ce projet paraît à votre confrère riche de conséquences de toutes sortes.

Claudel séjourne également à Rome. C'est l'époque où par suite des aberrations de la génération précédente, même en pleine guerre mondiale, la France n'entretient pas de relations avec le Saint-Siège. Claudel fut cependant reçu le jour de la Pentecôte par Benoît XV, l'un des Papes les plus méconnus et les plus perspicaces de la longue histoire de la papauté. C'est à Rome que Paul Claudel écrit *Le père humilié*, qui sera l'un des panneaux du triptyque où l'auteur de *L'otage* décrit le drame qui chevauche deux âges. A Rome, Claudel voyait souvent La Duse « pleine de flammes et de vie », a-t-il noté. Elle lui avait exprimé de façon touchante sa joie de le connaître et de saluer en lui l'avènement d'un nouvel art dramatique. Quand, l'année suivante, les Claudel eurent leur cinquième enfant — Renée, — La Duse fut sa marraine.

La guerre mondiale bat son plein lorsqu'en novembre 1916 votre confrère est nommé ministre de France au Brésil. Le voilà chef de mission diplomatique. Il ornera désormais son bicorne de cérémonie d'une plume blanche en souvenir de saint Gabriel qui — nous assure Rodrigue dans *Le soulier de satin* — est le patron des ambassadeurs ! Dans ce grand pays, au centre de cette Amérique latine à laquelle nous unissent les liens les plus précieux — ceux de l'âme et de l'esprit, — il était bon qu'un Paul Claudel représentât la France au moment où, une fois de plus, elle perdait son sang à flots pour défendre les valeurs éternelles.

Claudel est seul au Brésil. Sa famille ne l'a pas accompagné. « Mon mariage est en deçà de la mer, une femme et ces enfants que j'ai eus en rêve. » « La messe là-bas » — qui lui inspire son œuvre peut-être la plus pénétrante — l'unit chaque jour aux siens, à la patrie douloureuse. Parmi les collaborateurs qui l'entourent, il y a Darius Milhaud. Les grandes affaires absorbent votre confrère. Il s'attache spécialement à celles qui intéressent le ravitaillement de nos armées. Il achète du café, si j'ose dire, à tour de bras et se félicite, grâce à la générosité des Brésiliens, des conditions dans lesquelles il conclut ces marchés.

La guerre achevée, Claudel est nommé ministre au Danemark. Il rejoint son nouveau poste en passant par les Antilles.

Il reste deux ans à Copenhague et s'attache à ce petit pays de forêts et de légendes, que peuple une race de travailleurs et de navigateurs, honnête, paisible et sincère, et si fortement marquée par ses qualités propres que, bien qu'elle n'occupe qu'un espace réduit en Europe, elle tient une grande place dans le monde. Et de nouveau l'Extrême-Orient le reprend. En 1922, Paul Claudel est élevé à la dignité d'ambassadeur de France et envoyé au Japon. Il y restera quatre années. « Ma mission la plus marquante ». dira-t-il. Entre les Japonais et lui de fines et profondes communications s'établissent. Claudel apprécie cette attitude spécialement japonaise devant la vie qu'il définit par « la révérence, le respect, l'acceptation spontanée d'une supériorité inaccessible à l'intelligence, la compression de notre existence personnelle en présence du mystère qui nous entoure, la sensation d'une présence autour de nous qui exige la révérence et la précaution ». Le Japon lui apparaît comme un groupe de nuages solidifiés au sein d'un océan sans bornes. « Au Japon, tout le monde est poète », écrit-il. Mieux que personne il pouvait apprécier l'exquise essence poétique de ces groupes de trois vers que l'on nomme les « Haï-Kaï » où, si j'ose dire, le ciel et la terre sont pris au vol. Et mieux que personne aussi il pouvait mesurer la grandeur pathétique des « Nô », « ces situations dramatiques, érigées en une espèce de monument à demi immobile, livré à la contemplation du spectateur et commenté par le chœur ». Lorsque l'empereur Taisho mourut, Paul Claudel composa cet Haï-Kaï :

Profitant de cette tombe qui s'ouvre,
Le Japon des vivants d'un côté
Et le Japon des morts de l'autre côté
Communiquent.

Les Japonais considèrent encore aujourd'hui cette strophe, qui consacre la double majesté de la nation et de la mort, comme une sorte d'épitaphe nationale.

Le 1er septembre 1923, un tremblement de terre comme il ne s'en était pas produit depuis près de cent ans, sema l'épouvante. « Dès notre arrivée à Tokyo — a écrit Claudel, qui a fait de ce cataclysme un récit précis et bouleversant, — accueillis par ces frissons de la terre, ces grondements sous nos pieds, ces conflagrations incessantes, nous avions compris de quel Cyclope à demi endormi sous les feuillages et les fleurs nous étions les hôtes. » Ce jour-là, le réveil du Cyclope faillit tout détruire. Claudel se trouvait à Tokyo. L'une de ses filles était à Dzouschi avec l'ambassadeur de Belgique et ses enfants. Fou d'angoisse à l'idée que sa fille avait pu périr, Claudel partit à pied dans la campagne. Ses amis belges m'ont souvent raconté l'arrivée de Claudel, éperdu, et son bonheur de retrouver son enfant saine et sauve. L'ambassade de France était brûlée. Le texte de la troisième journée du *Soulier de satin*, que Claudel venait à peine d'achever, avait disparu dans les flammes. Il dut le récrire entièrement.

Il quitta l'ambassade de Tokyo au début de 1927. Mon beau-frère Charles Arsène-Henry, qui y avait été son conseiller, m'a souvent dit que la correspondance diplomatique que son chef rédigea de sa main pendant sa mission au Japon était l'un de ses chefs-d'œuvre.

Paul Claudel arriva aux Etats-Unis, où il était nommé ambassadeur, par San-Francisco. « Je suis le seul ambassadeur de France, disait-il, qui soit jamais arrivé en Amérique par une porte d'or. » Trente-trois ans plus tôt, il avait débuté au Consulat de New-York dans cette carrière dont il avait atteint maintenant le faîte. Claudel prit une part active à l'inextricable négociation sur les dettes interalliées, liées en fait et non en droit aux réparations, qui passionna l'opinion française jusqu'au jour où le dossier des réparations disparut dans les eaux du lac de Genève sans que personne ne sourcillât. Il fut également associé aux conversations qui aboutirent à la signature du pacte de Briand-Kellogg qui, selon nos amis d'outre-Océan, devait assurer une paix végétarienne dans un monde où rôdaient les grands carnassiers.

En 1928, une vague de prospérité inouïe déferlait sur les Etats-Unis. A Wall Street, la courbe ascensionnelle des valeurs se poursuivait sans relâche. Claudel rédigeait dépêche sur dépêche — il écrivait sans marge et presque sans ratures — pour avertir le « département » (c'est, vous le savez, le terme consacré) que cette hausse était artificielle, qu'elle se dégonflerait tôt ou tard comme un château de cartes, entraînant une crise d'une gravité sans précédent, non seulement pour les Etats-Unis, mais pour l'Europe et spécialement pour l'Allemagne que les banquiers américains avaient gorgée de crédits Les jeunes collaborateurs de Claudel souriaient. « Notre ambassadeur, disaient-ils, est certes un très grand poète, mais il n'entend rien aux affaires financières et ses prophéties sont plaisantes. » Le 29 octobre 1929, le cataclysme se produisit tel qu'il avait été prévu par Claudel. Il n'est pas exagéré de dire que cette crise financière et économique a largement contribué à provoquer en Allemagne la flambée du national-socialisme. Sans doute serait-il dangereux que seuls les poètes fussent diplomates. Il le serait aussi que la diplomatie fût dépourvue du sens poétique. « Par le moyen de ce chant sans musique et de cette parole sans voix, dit Besme dans *La ville,* nous sommes accordés à la mélodie du monde... Tu n'expliques rien, ô poète, mais toutes choses par toi deviennent explicables. »

En 1933, Paul Claudel franchit l'océan pour la dernière fois. C'est en Belgique qu'il achèvera sa splendide carrière. Les années qu'il passa à la tête de notre ambassade de Bruxelles furent peut-être les plus heureuses de sa vie. Tout lui plaît en Belgique, le sérieux de cette population, son goût, et l'on peut même dire son génie du travail ; son art robuste et minutieux, la dynastie qui la couronne. La Belgique « où le corps et l'âme sont des réalités fortement unies, fortement étreintes, fortement comprises » offre au monde une admirable leçon d'équilibre que nul ne pouvait mieux apprécier que votre confrère. Les pages qu'il a consacrées à l'art des grands peintres flamands sont parmi les plus belles qu'il ait écrites.

En 1933, un coup funeste accable non seulement la Belgique, mais la France, mais la civilisation. Le roi sans peur et sans reproches, en qui s'incarna la vertu de l'honneur à l'un des moments cruciaux de l'histoire, tombe victime d'un accident. Raymond Brugère, qui était conseiller de l'ambassade, accompagna son chef au palais de Laeken dès que la désastreuse nouvelle fut connue. « Toute ma vie, a-t-il écrit, je reverrai Claudel, de grosses larmes aux yeux, les deux genoux à terre, disant son chapelet au chevet du souverain auquel la France portait tant d'admiration et d'affection. Jamais hommage plus émouvant ne fut plus spontanément rendu par un représentant officiel n'écoutant plus que l'homme et le croyant qui étaient

en lui. » Vingt-deux ans plus tard, celle qui était digne d'être la compagne de ce roi de légende, Sa Majesté la reine Elisabeth, que toute la France aime et admire, vint de Bruxelles s'agenouiller devant le lit de mort de Paul Claudel.

C'est en 1937 que prit fin la vie diplomatique de votre confrère. Elle avait couvert près d'un demi-siècle et lui avait fait parcourir l'Europe, l'Asie, les Amériques. Le nomade pouvait retrouver son foyer, Anne Vercors revenir sur le sol des ancêtres. Pendant ces années d'exil, quelles transformations dans le monde ! Le génie scientifique avait peu à peu vaincu la distance. Jamais les pays, les continents ne s'étaient autant rapprochés. Jamais non plus les hommes qui les peuplent ne s'étaient davantage éloignés les uns des autres. En se déchirant dans des luttes insensées, l'Europe a fait glisser l'humanité dans un chaos qui n'est pas près de finir. Devant les menaces qui ne se dissimulent plus, les nations qui ont encore conscience du dépôt dont elles ont la garde comprendront-elles enfin ce que leur puissance a de précaire, leur rivalité de démentiel et leur union d'impératif ?

Certes, la diplomatie n'a rien ajouté à la gloire de Claudel, pas plus qu'elle n'avait grandi Chateaubriand. Mais il est permis de dire que Chateaubriand comme Claudel ont été encore enrichis par leurs existences diplomatiques. Chateaubriand restera le plus grand écrivain français de Rome. Que d'images et de thèmes, les sortilèges de l'Asie, les grandeurs des Amériques, les singularités baroques de l'Europe ont offerts à la sensibilité claudélienne ! Et ce qu'il y a d'admirable dans la double personnalité de votre confrère, c'est que ce magicien fut aussi un fonctionnaire exemplaire, qui faisait passer avant tous les autres son devoir d'état, dont jamais un poème n'a fait tort à une dépêche. Il aimait la carrière qu'il s'était choisie. Il n'a jamais considéré qu'elle pût nuire à sa vocation littéraire, bien au contraire. Dans le premier discours qu'il adressa le 30 juin 1935 aux hommes de lettres belges, Claudel a merveilleusement analysé les raisons pour lesquelles l'écrivain et le diplomate s'aidaient. Il appartenait aussi à cette génération — j'ai la joie d'y compter mon père — qui considérait que servir l'Etat avec une conscience rigoureuse était non seulement un devoir, mais un honneur. Je ne pense pas d'ailleurs que cette vocation soit tarie. Je crois seulement que depuis un certain temps, nous avons ravalé l'Etat à une espèce de gigantesque caisse anonyme de réassurances qui n'est plus accordée à la grandeur de la patrie.

Dans cette longue vie diplomatique, Paul Claudel fut magnifiquement aidé par une épouse admirable qui, partout où elle résida, incarna la beauté de la France et ses vertus. Désormais, l'existence de Claudel s'écoulera entre Paris et cette propriété de Brangues, dans le Dauphiné, qu'il avait acquise à son retour du Japon et à laquelle il s'était profondément attaché. L'ombre de Stendhal — qu'il n'aimait pas — rôdait dans le village où la vraie Mme de Renal avait vécu. Mais Claudel avait un autre voisin, de la même espèce que lui : le Rhône.

« Vocation littéraire » et « vocation religieuse ».

J'ai essayé de retracer les étapes de la vie diplomatique de votre confrère. Il me faut maintenant vous rappeler son œuvre. Mais au moment de considérer Claudel en tant qu'écrivain, une hésitation m'arrête. Je voulais d'abord évoquer le poète dont le génie a enrichi notre littérature d'une musique inouïe, puis vous parler du chrétien. Or, est-il possible, ne fût-ce qu'un instant, de distinguer en Claudel le poète et le chrétien ? Son œuvre n'offre-t-elle pas ceci de particulier — et peut-être d'unique chez un auteur laïque — que de la première jusqu'à la dernière ligne, elle est, si j'ose dire, un hymne chrétien ? La vocation littéraire de Claudel et sa vocation religieuse naissent ensemble. Elles se complètent. Elles se fondent. Le chrétien trace sa voie au poète. Le poète donne sa puissance au chrétien. Ils sont un.

L'année 1886 est celle où débute cette symphonie. Claudel a 18 ans. Il a déjà beaucoup lu : Victor Hugo, Gœthe, Baudelaire, Shakespeare, Eschyle, Dante, Virgile, Dostoïevsky, Bossuet. Il a commencé à écrire. Mais il est désemparé, il cherche sa voie. Rien de ce qui l'entoure ne le satisfait. Deux événements surgissent alors qui tous deux — en se complétant — vont décider de son destin intellectuel. Bien qu'ils soient distincts et que, dans une certaine mesure, l'on éprouve quelque gêne à les associer, il n'est pas possible de ne pas être frappé par leur coïncidence et de ne pas y voir une harmonie supérieure. En juin 1886, Paul Claudel découvre Arthur Rimbaud. Un matin, il achète une livraison de *La Vogue* qui contenait le début des *Illuminations*. Cinq mois plus tard, il lit *Une saison en enfer*. Ce fut un choc comparable à celui que reçut Pascal dans la fameuse nuit du *Mémorial*, ou, sur un tout autre plan, qu'éprouva Paul Valéry dans la nuit de Gênes. A l'aube encore enténébrée de sa vie, alors qu'il avance à tâtons, que la mélodie renanienne berce encore la déesse Science et que l'intelligence de l'homme semble avoir pénétré tous les secrets ; au moment où les stylistes, les parnassiens, les naturalistes font régner une littérature de « descriptions et d'inventaires », voilà qu'un inconnu, qui écrit comme avec du feu, et qui n'a rien d'autre à révéler sinon qu'il a retrouvé l'éternité, proclame — j'allais dire crie — que « la vraie vie est absente, que nous ne sommes pas au monde ». Ce cri frappe Claudel en plein cœur. Il en reste comme étourdi. Une clé d'or s'offre à lui pour ouvrir la porte derrière laquelle il pressent qu'est la vérité. Six mois plus tard, cette porte s'ouvre.

Quelle force le pousse à se mêler, en ce jour de Noël 1886, à la foule des croyants qui célèbre à Notre-Dame la naissance du Christ ? Il n'a plus la foi de son enfance. Il s'est éloigné depuis plusieurs années de la pratique religieuse. Il a lu *La vie de Jésus*. Cela lui a suffi. S'il entre à Notre-Dame, c'est, croit-il, par dilettantisme et pour trouver des thèmes à des exercices littéraires. Et pourtant... — « La vraie vie est absente... Nous ne sommes pas au monde... » — Où est-elle, alors, cette vie ? Et quel est le monde auquel nous sommes ?

Le *Magnificat* emplissait les voûtes augustes. « Mon âme glorifie le Seigneur. Et mon esprit s'est réjoui en Dieu, parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante... » Claudel était debout, près

du second pilier, à l'entrée du chœur, à droite. Il est des noms prédestinés. En appelant leur fils Paul, les parents de Claudel savaient-ils à quel point ils choisissaient juste ? Ah ! l'éclair du chemin de Damas n'a pas fini d'embraser les âmes ! « En un instant, a dit Claudel, mon cœur fut touché et je crus. Je crus, d'une telle force d'adhésion, d'un tel soulèvement de tout mon être, d'une conviction si puissante, d'une telle certitude ne laissant place à aucune espèce de doute, que, depuis, tous les livres, tous les raisonnements, tous les hasards d'une vie agitée, n'ont pu ébranler ma foi, ni, à vrai dire, la toucher. »

Messieurs, en ce jour de Noël 1886, Claudel est re-né. « Le monde d'un seul coup tout rempli par un grand coup de foudre doré », a-t-il écrit dans une des *Grandes Odes*. Certes, il faudra encore quatre années — quatre années de lutte intérieure — pour que sa conversion ne connaisse plus de fissure. Mais, dès ce moment, il ne concevra plus un poème, une pièce, un livre, il n'écrira plus une strophe, une ligne qui ne soit imprégnée de cette vie surnaturelle, et de la vie surnaturelle catholique, qui l'a envahi. On peut dire que l'affirmation de sa foi est devenue comme sa respiration. Claudel poète catholique, écrivain catholique ? Ah ! c'est de bien autre chose qu'il s'agit ! « Poésie est ontologie ; poésie est théologie », a dit un autre grand écrivain catholique : Jacques Maritain. Le mot s'applique extraordinairement à Claudel. C'est l'essence même de son art qui est liée au surnaturel, et si théologie signifie « discours de Dieu », la poésie de Claudel est à sa manière une espèce de théologie. « Salut donc, ô monde nouveau à mes yeux, ô monde maintenant total ! O *Credo* entier des choses visibles et invisibles, je vous accepte avec un cœur catholique ! » Voilà Claudel.

Le souverain équilibre qui toute la vie gouverna votre confrère ne vient-il pas alors de la chance miraculeuse qu'il a eue d'avoir commencé l'année décisive de son existence par la découverte de Rimbaud et de l'avoir achevée par la conversion de Notre-Dame ? L'œuvre de Claudel ne procède-t-elle pas de l'accord de ces deux événements ? Car il y a un côté révolutionnaire en Claudel et c'est Rimbaud qui l'a déterminé à s'évader des formes qui ne convenaient pas à son génie. Rimbaud, si j'ose dire, l'a aidé à casser les vitres. Mais c'est aux genoux de la « grande Mère majestueuse », retrouvée le jour de Noël à Notre-Dame, que Claudel a « tout appris ». Il a délibérément conformé sa vie à ses enseignements. Sa révolution est une résurrection.

Une œuvre considérable, avec beaucoup d'inédits.

L'œuvre de Paul Claudel est immense. Ses premiers manuscrits — *L'endormie, Fragments d'un drame* — datent de 1883. Il a écrit jusqu'à la veille de sa mort. Bien que cette œuvre s'étende sur soixante-deux ans et comprenne plus de cinquante volumes, nous n'en connaissons qu'une partie. Paul Claudel a laissé de nombreux manuscrits inédits. La plupart sont des études exégétiques. Il a écrit un tome II d'*Emmaüs,* aussi important que le premier ; il a procédé à une complète refonte de l' « Evangile d'Isaïe » ; consacré un nouveau livre à l'Apocalypse et achevé un considérable travail sur l'ensemble des *Petits prophètes*. Il a également laissé une très importante étude où se trouvent rassemblés avec de larges commentaires les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament ayant trait au symbolisme de l'Eau.

Et ce n'est pas tout. Depuis septembre 1904, Claudel rédigeait un journal intime. Il en existe dix gros cahiers. La première ligne du dixième registre est ainsi rédigée : « J'ouvre ce cahier qui sera sûrement le dernier, le 25 juin 1949. » Ce journal intime, qu'il tenait régulièrement sinon quotidiennement, se trouvait à portée de sa main sur sa table de travail. Votre confrère y notait tout ce qui lui paraissait digne d'être retenu.

Et ce n'est pas tout. Claudel entretenait, et sur tous les points du globe, une correspondance innombrable. Non seulement il répondait aux lettres qu'il recevait — et Dieu sait s'il en était accablé, — mais même quand un inconnu s'ouvrait à lui pour un cas de conscience, un problème spirituel, votre confrère couvrait des pages de son écriture harmonieuse et régulière pour envoyer conseils et encouragements. Certaines correspondances de Claudel — comme celles avec André Gide, Jacques Rivière, Suarez — font déjà partie de l'histoire littéraire. Mais que de milliers de lettres restent inconnues ! On ne saura jamais avec quelle charité — c'est le mot exact — Claudel aidait ainsi des âmes inquiètes à trouver la paix, des malades à supporter leurs souffrances.

Quelle que soit l'ampleur de cette production ignorée, elle représente peu de chose à côté de toute une partie de l'œuvre claudélienne dont le public ne connaît encore rien. Je veux parler de sa correspondance diplomatique. C'est que le diplomate écrit, même s'il n'est jamais lu. Relié à la vieille maison du Quai d'Orsay par ce cordon ombilical que l'on appelle « la valise », il se sent obligé de tenir au courant, par le menu, ce « ministre inconnu » qui, à travers les régimes, les fluctuations de la politique, incarne sans le vouloir — et parfois sans le pouvoir — la pérennité de la France. Raymond Brugère, que j'ai déjà cité, a écrit de son ancien chef : « Il estimait que les agents placés en dehors du périmètre d'urgence se trouvaient plus que jamais abandonnés à leur seule inspiration avec pour ressources celles du missionnaire perdu dans le Pacifique ou l'Extrême-Orient qui écrit chaque semaine à la Sainte Vierge. » Claudel, parce qu'il avait le « sens du rapport » dans le sang, n'a cessé, pendant quarante-cinq ans, de rédiger chaque semaine son rapport de missionnaire de la France.

Quand on embrasse ainsi l'ensemble de l'œuvre claudélienne, celle que nous connaissons et celle que nous ne connaissons pas, et quand on ajoute à ce prodigieux travail les obligations de toute sorte — et astreignantes — que comporte la vie consulaire et diplomatique, l'on se demande comment votre confrère a pu accomplir un tel labeur. Le secret de cette activité tient en un mot : la règle.

Paul Claudel se levait à 6 heures du matin. Chaque jour, il se rendait d'abord à l'église la plus voisine pour y entendre la messe. A 7 heures, il était à son bureau. Jusqu'à 10 heures, il travaillait pour lui. Lorsque sonnaient 10 heures, même s'il se trouvait en pleine production, il s'arrêtait, fût-ce au milieu d'une phrase — quitte à la reprendre, au même point, le lendemain — comme un moine quand la cloche tinte ferme son livre, laisse sa plume ou son outil. A ce moment commençait sa vie professionnelle, sa vie de famille, sa vie sociale. Plus de soixante années — Dieu l'avait doté d'une santé robuste — votre confrère a mené ce régime. Sa vie était réglée comme une

puissante machine par la main de Dieu. Le secret de son immense action est bien là. Le secret de son être aussi. Son génie littéraire fut en perpétuelle ébullition, toute sorte de flammes brûlaient en lui, mais son âme était parfaitement ordonnée. Quand on lit cette œuvre explosive, mystérieuse, difficile, excessive, torrentielle, qui vous transporte et qui vous déconcerte, qui se dépasse constamment et semble projetée vers l'impossible, on pourrait croire que son auteur ne possède pas ce que, dans notre langage terre à terre, nous appelons : l'équilibre ; qu'il est un personnage messianique, hors de nos mesures, hors du temps, hors de la réalité... Et pourtant, regardez Claudel ! Voyez ce fonctionnaire exact et consciencieux, ce chef de famille exemplaire, ce catholique obéissant, ce terrien, cet administrateur, j'allais dire — qu'il me pardonne — ce « bourgeois »... Il n'est pas de ce monde et il est de ce monde. Il est désincarné et il est tout en chair. Il vit dans l'espace et il est lourd de racines. Nul n'est plus loin de nous et nul n'est plus accessible. Quel miracle unifie donc un être aussi extraordinairement dissemblable ? D'où vient son tout-puissant équilibre ? De la fusion parfaite de l'âme et du corps. La synthèse du visible et de l'invisible s'accomplit naturellement en lui. Claudel est une magnifique créature de Dieu !

La poésie de Claudel.

Je n'ai ni la possibilité, ni la prétention d'analyser l'œuvre de votre illustre confrère et de projeter sur elle des vues nouvelles. Tout a été dit. Quand Claudel n'était qu'à ses débuts et encore inconnu, sauf d'une élite, l'un des vôtres a eu le mérite de lancer un cri d'admiration devant « cet auteur qui n'était pas à notre mesure ni à la mesure d'aucun autre ». Le livre annonciateur de Georges Duhamel date de 1912. L'œuvre claudélienne a suscité depuis toute une littérature. Comment ne citerai-je pas surtout, parmi tant d'ouvrages de qualité, les grandes et profondes études de Jacques Madaule ? Claudel ouvre un champ presque illimité aux commentateurs de notre époque, car son œuvre est un monde. Elle a même l'ambition d'embrasser le monde. « Le poète n'est pas quelqu'un qui rêve, mais quelqu'un qui crée. »

Avant tout, par-dessus tout, Paul Claudel est un poète dans le sens épique, je dirais même religieux du mot. Sa poésie ne nous procure pas une jouissance de l'esprit ou de l'ouïe par la perfection, le charme ou l'intelligence de sa musique. Sa poésie nous arrache, nous emporte ; elle nous fait pénétrer dans un monde qui n'est plus celui où nous piétinons. Elle a la puissance d'une force de la nature et la sublimité d'un message. Elle est chair et elle est verbe. Claudel appartient à la lignée des poètes impériaux. « Le plus gros paquet de mer poétique reçu sur notre pont depuis Hugo », a dit Albert Thibaudet. Mais Victor Hugo procède par images, Claudel par incantations.

La poésie claudélienne a soulevé bien des controverses. Certes, Claudel a écrit des vers — et fort beaux — conformes aux règles classiques. Mais il a surtout créé un rythme qui ne se soucie ni de pieds, ni de césure, ni de rimes. « Lorsque j'étais un poète entre les hommes, dit l'un de ses personnages, j'inventai ce vers qui n'avait ni rime ni mètre et je le définissais dans le secret de mon cœur cette fonction double et réciproque par laquelle l'homme absorbe la vie et restitue dans l'acte suprême de l'expiration une parole intelligible. » Et dans la quatrième ode : « Vous ne trouverez point de rimes dans mes vers ni aucun sortilège. » Il ne faudrait pas croire que votre confrère eût le mépris du vers alexandrin, ce « Pégase classique qui a plus de pieds que d'ailes ». Claudel a même parlé de sa « mauvaise conscience de vers-libriste » et avoué le « vieux remords qu'il avait de n'avoir pas su se servir du vers canonique ». Mais son génie ne pouvait s'accommoder des règles étroites de la versification classique. Cette cage aux barreaux d'or n'était pas faite pour ce tourbillon d'ailes. Il suffit de lire les *Cinq grandes Odes* pour s'en convaincre. « Quel est celui de nous qui n'a pas, dans ses jours d'ambition, rêvé le miracle d'une prose poétique, musicale sans rythme et sans rimes, assez souple et assez heurtée pour s'adapter aux mouvements lyriques de notre âme, aux ondulations de la rêverie, aux soubresauts de la conscience ? » Ce rêve ambitieux de Baudelaire, Claudel en fait une réalité. Les psaumes, dont il se nourrissait chaque jour depuis sa conversion (il tenait le roi David pour le plus grand poète de tous les temps), n'avaient pas peu contribué à le convaincre que la poésie n'avait besoin ni de pieds ni de rimes pour être la poésie. La cadence claudélienne obéit d'ailleurs à sa propre discipline. « Que mon vers ne soit rien d'esclave, s'écrie-t-il dans une ode, mais vous ne m'abandonnerez pas, ô muses modératrices ! » « Tous les registres lui appartiennent », a dit avec raison Henri Guillemin. A côté du *Cantique de Mesa* il y a *La Vierge à midi*. Le seul inconvénient du mode poétique consacré par Claudel, ce sont ses imitateurs. Pour se permettre d'user d'un rythme qui contient tous les rythmes, il faut jouir d'une grâce qui n'est accordée qu'à bien peu d'élus : le génie.

Le théâtre de Claudel.

La vocation poétique de Paul Claudel s'est traduite dans d'innombrables poèmes, dont les *Cinq grandes Odes, La cantate à trois voix, « Corona Benignitatis Dei », Feuilles de saints, La messe là-bas,* sont les recueils les plus éclatants. Mais le théâtre n'a pas moins servi d'expression à son lyrisme. Je croirais même volontiers que c'est celle qu'il a préférée. C'est que le théâtre est une symphonie où sentiments, faits, voix, clameurs se mêlent, se heurtent, se composent, s'unifient. Le théâtre, c'est la vie et Claudel en débordait. « Ivresse de cette poésie en extension, a-t-il écrit, pareil à un besoin sauvage de dilatation et de clameur. Cette poussée, cette acclamation torrentielle, cette vocifération, ça va tout seul, en ordre, en désordre, comme une armée qui remplit le ciel et la terre. » Les personnages de Claudel se tiennent, eux aussi, en ordre et en désordre, entre la terre et le ciel.

Dès le début de sa vie — il est encore un enfant — Claudel aborde le théâtre. A 14 ou 15 ans, il compose cette fantaisie de *L'endormie*. Peu d'années plus tard, un drame en quatre actes : *Une mort prématurée,* que l'auteur a détruit et dont il ne reste, sous le titre *Fragments d'un drame,* que le dénouement pathétique où apparaît déjà le thème qui éclatera un jour dans *Partage de midi* et *Le soulier de satin*.

A 21 ans, il écrit la première version de *Tête d'Or ;* à 22 ans, la première version de *La ville ;* à 24 ans, la première version de *La jeune fille Violaine* (Claudel a récrit plusieurs fois la plu-

part de ses pièces, ce qui est un signe de puissance). Ainsi, et d'une manière presque exclusive, son œuvre commence par le théâtre. Quelle que soit la variété des formes qu'elle prendra, le théâtre la dominera.

Ce théâtre de Claudel est quelque chose d'extraordinaire dans le sens propre du mot Au moment où il compose ses premières pièces, l'idée qu'il se fait de l'art dramatique est à l'antipode de celui qui règne glorieusement. Loin de moi l'intention de diminuer en quoi que ce soit la valeur des auteurs qui ont illustré la scène parisienne de cette époque et enchanté notre jeunesse. Je veux seulement dire qu'il existe une différence de substance si totale entre cette conception-ci et cette conception-là du théâtre qu'on peut dire qu'il s'agit de deux mondes. Si Claudel fut un révolutionnaire, c'est sur ce plan.

Il est vrai qu'un mouvement se dessinait qui préludait à la révolution claudélienne. Le « Théâtre libre », d'Antoine ; le Théâtre de « La Rose-Croix » ; le « Théâtre d'art » ; un peu plus tard Lugné-Poé et « L'Œuvre » ont ouvert les voies où Claudel s'engagera royalement. Votre confrère a écrit plus de vingt pièces, dont certaines sont des apologues, des divertissements où il mettait sa verve, une verve toujours en éveil, côté inattendu de sa nature et qui en montre la richesse. Quatre au moins de ces pièces sont des chefs-d'œuvre qui suffiraient à elles seules à assurer la gloire de Claudel : *L'Annonce faite à Marie, L'otage, Le partage de midi, Le soulier de satin.* Et je sais bien que le drame âpre, violent et désespéré de *Tête d'Or* dégage une singulière puissance ; qu'on trouve dans *La ville,* pour traduire les vues enthousiastes ou hautaines de l'auteur sur la civilisation collective, des passages d'une exaltante poésie ; que cette poésie, elle fait pleurer dans *L'échange,* elle fait vibrer dans *Christophe Colomb.* Et je sais aussi que *Le repos du septième jour, Le père humilié, Le Pain dur, Protée,* et tant d'autres contiennent des trésors — quel est l'ouvrage de Claudel qui n'en est pas rempli ? Mais les grandes orgues claudéliennes jouent pour Violaine, pour Sygne, pour Ysé et Mèsa, pour Prouhèze et Rodrigue.

Quand Claudel composait en 1892, dans la maison familiale de Villeneuve-sur-Fère où il était revenu passer l'été, *La jeune fille Violaine,* se doutait-il qu'il faudrait quatre versions et plus de cinquante ans pour que ce mystère, comme il l'a lui-même défini, trouvât la forme qu'il rêvait ? De toutes les pièces qu'il a écrites, peut-être est-ce celle où règne le plus d'unité. D'un bout à l'autre, *L'Annonce faite à Marie* est une symphonie de la terre de France, « un chœur de paroisses plus divines les unes que les autres », a dit, de façon ravissante, Louis Gillet. On y retrouve les légendes et les sombres histoires dont l'enfance de Claudel fut hantée ; l'odeur de paille et de pain chaud qu'il respirait dans les fermes ; le sombre mystère des bois où il allait guetter la Sibylle et sa foi, enfin, sa foi indéracinable dans la toute-puissante vertu de la charité divine qui fait les miracles et les saints.

Violaine, fille des Vercors ; Sygne, fille des Coûfontaine, sont sœurs. L'une est issue de la paysannerie, l'autre de la chevalerie féodale. Toutes deux sont nobles, toutes deux s'immolent, toutes deux incarnent ce que la France a jamais enfanté de plus pur. *L'otage* exalte encore le sacrifice — toutes les pièces de Claudel exaltent le sacrifice, — mais dans ce drame où la fiction et la réalité se confondent, Claudel aborde les problèmes que les vicissitudes politiques posent à l'idéal : le terrible partage entre César et Dieu. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de scènes dans le théâtre français qui atteignent à l'intensité du dialogue de Sygne et du curé Badilon. Il est vrai que j'aurais déjà pu le dire de cette scène de *L'Annonce* où Mara impose le miracle à Violaine.

Partage de midi est tout autre chose et c'est pourtant toujours la même chose. Ici, nous ne sommes plus dans la mystique médiévale ou dans les contrastes de la Révolution. Nous sommes au cœur de la vie des hommes. Ah ! comme Claudel a merveilleusement recomposé l'atmosphère de ces longues traversées sur la mer égale et changeante, où le soleil équatorial n'est pas le soleil, mais une lueur sourde qui vous accable, où les jours sont « si pareils qu'on dirait qu'ils ne font plus qu'un seul grand jour blanc et noir ». Quelques personnages — toute l'humanité — sont embarqués dans cette nacelle. Le drame se noue au milieu de l'infini et c'est dans l'infini qu'il s'achève. Pourtant, l'histoire est banale. Et elle est vieille comme celle des hommes. Mais Claudel y a versé de telles gouttes de sang ; il a trouvé, pour renouveler ce dialogue eschylien, de tels accents, qu'Ysé et Mesa — après quelles misères et quels crimes — figureront à jamais dans le cortège de Tristan et d'Yseult, mais pour monter jusqu'au ciel.

Et c'est toujours l'ascension — triomphante des épreuves et voulue par elles — que Paul Claudel a exaltée dans la pièce capitale de son théâtre : *Le soulier de satin.* Œuvre la plus substantiellement claudélienne, sans doute, car c'est celle où il a déployé toutes les ressources de son génie et aussi toute l'ambition de ce génie. Pièce étonnante, qu'il ne faut pas seulement entendre et voir, mais lire dans son texte intégral pour en mesurer la portée.

On a dit du *Soulier de satin* que c'était un chef-d'œuvre baroque. Le mot est juste, mais à mon sens insuffisant. Car cette pièce est une somme. Certes, son exubérance s'apparente à l'art que le refleurissement du catholicisme romain a fait épanouir dans une partie de l'Europe. L'histoire, ou plutôt les histoires, dont elle est faite voltige avec désinvolture d'Espagne à Rome, de Naples à Mogador, de Sicile au Brésil, du Mexique en Bohême, des Baléares au Venezuela, que sais-je... Elle use de toutes les cadences, de tous les registres. Elle va du tragique au plaisant, de la tendresse à la violence, de la majesté au burlesque. « Il faut que tout ait l'air provisoire, en marche, bâclé, incohérent, improvisé dans l'enthousiasme », lit-on dans la préface. La recommandation est suivie. On s'essouffle à suivre cette sarabande. Mais cette histoire, ce n'est pas seulement celle de deux êtres qui s'appellent — comme s'appelaient Ysé et Mesa — et auxquels saint Jacques répond : « Quand la terre ne sert qu'à vous séparer, c'est au ciel que vous retrouverez vos racines », *Le soulier de satin* est une sorte de symphonie où Claudel a rassemblé tous les motifs parsemés dans son œuvre et jeté, comme un accord final, son appel médiéval à l'unité du monde chrétien. « Ce n'est pas pour revenir à mon tour silence et immobilité que j'ai rompu un continent par le milieu et que j'ai passé deux mers, s'écrie Rodrigue. C'est parce que je suis un homme catholique, c'est pour que toutes les

parties de l'humanité soient réunies et qu'il n'y ait aucune qui se croie le droit de vivre dans son hérésie. » Et encore : « Unissez toute l'Europe en un seul courant ! Et tous ces peuples travaillés par l'hérésie, puisqu'ils ne peuvent se retrouver dans leurs sources, qu'ils s'unissent par leurs embouchures ! » Et encore cette prière que nous pouvons plus que jamais faire nôtre : « O Marie, Reine du ciel, autour de qui s'enroule tout le chapelet des cieux, ayez pitié de ces peuples qui attendent ! » Ah ! Messieurs, ce grand rêve de rassemblement qu'un Christophe Colomb portait déjà au-delà des mers, Claudel en était comme dévoré. Ses appels à la cohésion du monde chrétien, à l'unité d'une civilisation spirituelle, il les lançait il y a près de quarante ans... Est-ce que nous ne les entendons pas aujourd'hui avec une espèce de frisson ? ...

Il est juste d'ajouter que pour donner à son théâtre la plénitude de sa vie, Paul Claudel a trouvé des collaborateurs incomparables. Deux compositeurs d'abord, Arthur Honegger, Darius Milhaud. Rien de plus beau que la partition écrite par Honegger pour *Jeanne au bûcher* et *Le soulier de satin*, rien de plus beau si ce n'est le *Christophe Colomb* de Darius Milhaud. Le divin accord de la poésie et de la musique a trouvé là ses magiciens. Et comment ne dirais-je pas ce que le théâtre Claudel doit à des interprètes — je ne puis, hélas ! les nommer tous — comme Lugné-Poé, Eve Francis, Ludmilla Pitoëff, Marie Bell, Ida Rubinstein, Edwige Feuillère, Madeleine Renaud, Claude Nollier, Janie Holt et surtout cet ambassadeur de notre art dramatique, qui fut pour Claudel beaucoup plus qu'un interprète, beaucoup plus qu'un conseiller technique, le plus intelligent, le plus fervent des amis : Jean-Louis Barrault ? Claudel prenait une part active, décisive même, à la mise en scène de ses pièces. Il avait sur la diction des idées bien à lui. Il savait la valeur des nombres, la musique des voyelles et des consonnes. Familier du théâtre asiatique, chaque geste, à ses yeux, prenait un sens. Il avait le don de trouver l'objet autour duquel s'organiserait le jeu des personnages.

Les thèmes claudéliens.

Les grands thèmes que Claudel a déployés dans son œuvre dramatique sont les mêmes que ceux qu'il a magnifiés dans son œuvre poétique proprement dite ou dans sa prose. Entre ses drames, ses apologues et les *Grandes Odes*, *La cantate*, « *Corona Benignitatis Dei* », *Feuilles de saints*, tant d'autres poèmes de sa jeunesse et de son âge mûr, et les ouvrages philosophiques descriptifs, exégétiques, les articles de toute sorte où il a versé une somme incalculable d'observations et de réflexions, il y a différence de formes, de sujets, de rythme. Il n'y a pas différence de substance. Peu d'œuvres représentent une telle abondance ; aucune ne conserve plus d'unité.

J'ai parlé des thèmes claudéliens. Je me demande s'il ne s'agit pas d'un pluriel de majesté ? Comme ces maîtres qui mettaient leur talent et leur foi dans la peinture d'un triptyque sacré, il me semble que l'œuvre de Claudel pourrait se résumer en un seul thème, mais à trois faces : l'amour par le sacrifice ; le sacrifice pour la résurrection ; la résurrection pour la joie.

Prenez les héros qu'il a créés, la princesse, Lalà, Marthe, Sygne et Violaine, et Pensée, et Ysé, et Prouhèze, « Tête d'Or », Cœuvres, Mesa, Rodrigue, que sais-je ; écoutez ces appels, ces désirs, ces orgueils, ces luttes, ces déchirements, et toujours, oui toujours, à la fin de la rude ascèse, cette certitude désespérée et rayonnante que la « vraie vie est absente, que nous ne sommes pas au monde » ; n'est-ce pas alors ce que chantent Læta, Fausta et Beata dans la *Cantate ;* ce qui éclate dans le tumulte prodigieux des *Grandes Odes*, ce qu'enseignent tous ces saints et toutes ces saintes du paradis ; n'est-ce pas le mot enfin par quoi s'achève sa plus grande création et qui est comme l'accord final de son œuvre : « Délivrance aux âmes captives » ?

L'amour est le grand don de Dieu. L'amour est l'éveilleur des hommes. Mais le seul grand amour, c'est celui qui conduit au sacrifice et par le sacrifice à un amour plus grand encore. « Mourons donc et sortons de ce corps misérable », crie éperdument Mesa dans son *Cantique*, et dans *Le soulier de satin* une voix qui vient des cieux rappelle que l'amour humain ne peut atteindre sa perfection qu'au paradis. Devant sa fille qui va mourir, Anne Vercors laisse tomber ces paroles : « Il n'est pas de vivre, mais de mourir, et non point de charpenter la croix, mais d'y monter et de donner ce que nous avons en riant. Là est la joie, là est la grâce, là est la jeunesse éternelle. » « *Solvitur in excelsis* », disait Irving à son disciple Mallory. La solution est dans le suprême. Telle est la certitude de Claudel.

Mais cette résurrection, prix du sacrifice, ce n'est pas la solitude en Dieu, c'est la résurrection en Dieu, c'est-à-dire la joie de Dieu. Car la vie est le présent de Dieu et l'homme doit bénir cette vie qui lui est donnée et la bénir par l'exaltation et par le partage de son être. Si Claudel rejoint Pascal dans la vocation du mystère, aucun jansénisme ne l'effleure. Les pleurs de joie ne sont pas pour lui d'inquiètes délices. Claudel est attaché à la vie. Il est prodigieusement vivant. Il déborde, il ruisselle de vie. Cette vie, il l'aime, et jusque dans ses joies les plus simples. « La joie éternelle, a-t-il écrit, n'est pas loin de nous. Ce n'est pas un rêve ou un appétit morbide, c'est un besoin organique et légitime de notre nature, le plus essentiel, le royaume des cieux nous appartient. » Dans les *Conversations dans le Loir-et-Cher*, j'ai trouvé ce mot merveilleusement jailli des profondeurs de son être et qui en donne l'élan : « Toute la terre est la terre promise. » Ah ! Messieurs, comme nous avons besoin d'entendre Claudel sur cette terre qui, trop souvent, nous apparaît perdue !

III. — Le sens d'une œuvre et d'une vie

Une œuvre qui est « une explosion spirituelle ».

Ce que Claudel a apporté dans notre littérature ? Cette forme, ce rythme, ce langage qui n'appartiennent qu'à lui. La poésie claudélienne est une espèce d'orgie. Elle abonde en trouvailles — images et musiques — qui nous transportent. Certaines strophes sont peut-être les plus exaltantes du lyrisme français. La prose de Claudel a l'ordonnance et la plénitude des grandes constructions. Ses phrases s'assemblent et conduisent la pensée jusqu'à son terme comme les pierres d'une cathédrale s'élèvent régulièrement vers Dieu.

Si exceptionnel que soit cet art, Claudel a apporté dans notre littérature, dans notre temps,

quelque chose de plus important encore. Son œuvre est une explosion spirituelle. Sans doute, Rimbaud, Mallarmé ont allumé les mèches. « Mallarmé est le premier, a écrit Claudel, qui se soit placé devant l'extérieur non pas comme devant un spectacle, mais comme devant un texte, avec cette question : « Qu'est-ce que cela signifie ? » Claudel a maintes fois proclamé ce qu'il devait à Mallarmé et à Rimbaud, encore que Rimbaud fût en quelque manière le contraire de Claudel, car l'auteur d'*Une saison en enfer*, avant de mourir en chrétien, voulait vider l'univers de Dieu quand Claudel n'a vécu que pour l'en remplir. Après le règne des romantiques et des parnassiens, un nouveau monde poétique, mené par les symbolistes, était en mouvement. Etait-il réellement nouveau ? Je ne crois guère, pour ma part, à cette espèce de géologie intellectuelle qui s'ingénie à diviser les générations d'auteur comme des couches terrestres. A tous moments, certains élus ont représenté les grands courants intellectuels et spirituels qui existent depuis qu'il y a des hommes et qui écrivent. Si, selon les époques, tel courant semble avoir tout envahi, tel autre avoir disparu, n'en est-il pas comme de ces fleuves qui cheminent partiellement sous la terre ? Ce qui s'impose, ce sont les tempéraments et les conditions sans cesse renouvelés de la vie. Quand Claudel composait les *Grandes Odes*, les temps faciles prêtaient à l'ironie, à la délicatesse, au souriant scepticisme. Les temps difficiles ont d'autres exigences. Il est frappant de constater qu'au lendemain des épreuves qui ont commencé à précipiter notre pays dans une tourmente qui n'est pas achevée, les voix d'un Claudel, d'un Péguy, d'un Bernanos ont tout d'un coup dominé la France. Les esthètes ne lui suffisaient plus. Elle avait besoin de prophètes. « Où suis-je ? et où en suis-je? », écrivait Claudel plus d'un demi-siècle avant sa mort, dans cet *Art poétique* où il a mis l'essentiel de sa pensée. C'est l'interrogation de Mallarmé et c'est le cri de Rimbaud. Mais ni Mallarmé ni Rimbaud n'ont fourni de réponse. Claudel, lui, n'a cessé de chercher à définir la position de l'homme dans l'absolu.

Il l'a fait avec véhémence parce que sa certitude le brûlait. Il l'a fait avec hauteur parce qu'il méprisait la facilité. Ce qui nous retient parfois devant lui, ce qui fait parfois que nous avons du mal à comprendre cette pensée, ce langage, c'est qu'ils s'opposent en quelque sorte à nous. Nous ne voulons pas — j'allais dire nous ne pouvons pas — sortir de notre moule. Nous vivons dans un monde que nous avons nous-mêmes organisé, auquel nous avons imposé nos mesures et nos lois. Depuis des millénaires, nous obéissons à des réflexes qui sont devenus à ce point la substance de notre être que les moindres variations qui osent se produire dans cet univers que nous avons recréé nous apparaissent comme des scandales. Nous sommes tellement enfoncés dans nos routines, tellement aveuglés par notre propre condition que nous avons perdu jusqu'à la notion du mystère qui nous enveloppe. Et je ne dis pas que cette attitude soit absurde. Elle est aussi inéluctable que la loi de la pesanteur. Elle reflète à sa manière l'ordre du monde qui est un perpétuel chef-d'œuvre d'équilibre. « La merveille éternelle, a dit Henri Poincaré, est qu'il n'y ait pas sans cesse des miracles. » Dieu a créé l'homme pour qu'il reste un homme, à la condition que dans ce mot il y ait aussi l'éternité. C'est ce cri d'éternité que Claudel a fait retentir dans notre temps avec une telle impétuosité, une telle violence qu'il nous laisse comme interdits... Et c'est un cri chrétien.

Un « chrétien par-dessus tout ».

Messieurs, au terme de cet hommage, dont je sais bien qu'il n'est rien à côté de ce qu'il aurait dû être, il me faut vous redire que la seule qualification qu'eût retenue votre confrère, s'il avait dû n'en choisir qu'une — lui qui avait reçu les plus glorieuses, — c'est la qualification de chrétien. Depuis Noël 1886, avec ses faiblesses, avec ses péchés, avec son génie, Paul Claudel, par-dessus tout, a été un chrétien, le fils de cette Eglise catholique, apostolique et romaine qu'il n'a cessé de servir et d'aimer. La foi de Claudel est absolue. Elle a cette force qui est capable de soulever des montagnes et la sécurité d'une note juste. « Il n'y a de dialectique que par le « oui » et le « non », a-t-il écrit à Jacques Rivière, et qui retire le Verbe détruit la parole. » Depuis Noël 1886, Claudel a dit « oui » aux messages chrétiens. Toute son œuvre jaillit de cet acte de foi.

En évoquant le labeur de votre confrère, je vous ai parlé de son existence si exactement réglée. Je ne vous ai pas dit alors deux choses essentielles. Et c'est maintenant qu'il me faut les souligner. Claudel ne se contentait pas d'assister quotidiennement à la messe et d'y communier. Chaque pour, il trouvait le temps de se recueillir. Et ce ne fut pas seulement quand, déjà âgé, il allait réciter son chapelet à l'église de Brangues ou à sa paroisse parisienne. Pendant les quarante-cinq années d'une vie officielle surchargée, il fit sa place, chaque jour, à la méditation. Dès 1927, enfin, il s'était orienté vers l'exégèse de l'Ecriture sainte. Les dernières années de sa vie furent consacrées à ce travail. A vrai dire, depuis sa jeunesse Claudel avait lu l'Ecriture. Au lendemain de sa conversion, il s'était jeté sur une Bible qu'un pasteur avait donnée à sa sœur Camille. Votre confrère avait une connaissance prodigieuse des Livres saints. Elle lui avait donné, selon la fine expression de Charles du Bos, la « familiarité sacrée » du surnaturel. Il était à son aise dans le décor, le langage, les prophéties, les symboles de l'Ancien Testament. Claudel considérait son œuvre exégétique comme la plus importante de sa carrière d'écrivain. « Il a fallut quarante ans, disait-il volontiers, pour que mon œuvre dramatique fût connue du grand public ; il faudra quarante ans pour que mon œuvre exégétique y pénètre à son tour. »

Le 28 janvier 1948, dans une lettre inédite dont j'ai la joie de pouvoir vous lire certains passages, il faisait cette profession de foi : « D'autres convertis ont été ramenés à l'Eglise par l'intervention divine : quant à moi, c'est l'Eglise elle-même, c'est la contemplation et l'étude de sa liturgie, ce sont les sentiments d'amour et de ferveur que cette fréquentation a éveillés en moi, qui peu à peu m'ont amené à une participation effective. Mon art, ma pensée, n'ont pas été autre chose depuis soixante ans que la reconnaissance des inestimables bienfaits dont cette « Mère Honorée » a bien voulu gratifier mon cœur et mon esprit.

» Depuis vingt ans, l'appel de la parole de Dieu, toujours chérie et honorée, s'est fait sentir sur moi d'une manière si forte et si exclusive que toute autre étude ou lecture m'a paru à côté fri-

vole et fade. Je n'ai plus eu de goût que pour ces ouvrages sublimes que l'Eglise de Dieu m'offrait à lire sur ses genoux. C'est Dieu lui-même qu'il me semblait entendre s'adresser à moi par la bouche de ses secrétaires. Quelle reconnaissance et peu à peu à mesure que les lignes et les proportions d'un édifice sublime se dégageaient davantage à mes regards, quelle surprise, quelle dévotion, quel enthousiasme ! Quelle tristesse aussi de voir une telle merveille si négligée, si peu comprise, si mal utilisée ! Certes, les enseignements normaux et dogmatiques des deux Testaments ne sont pas tombés en oubli, mais quelle émotion d'entendre Dieu nous parler de lui-même, de retrouver à travers tous ces livres, en apparence épars et disjoints sur un espace de plusieurs siècles, la même voix avec le même timbre, qui n'appartient qu'à elle, avec les mêmes accents, avec le même répertoire ! Il ne s'agit plus d'un entassement de matériaux hétéroclites, il s'agit d'une composition savante, émanant de l'inspiration d'un même auteur, d'un poème ayant un commencement, une proposition et une suite, devant lequel un misérable écrivain ne peut que se prosterner et adorer en balbutiant : Seigneur, où irions-nous ? Vous seul avez les paroles de vie ! »

Et je sais bien qu'on lui a reproché des violences — qu'on ne saurait, certes, approuver — envers ses frères chrétiens séparés ou ceux qui ne partageaient pas sa foi, encore que son plus intime ami, Philippe Berthelot, fût agnostique. D'un certain côté, on lui a fait grief d'avoir si intimement mêlé la littérature et la foi qu'on ne sait plus toujours, dans son œuvre, ce qui appartient à la chair ou ce qui relève de l'âme, et cette symbiose a paru équivoque à des censeurs qui — comme le vers alexandrin — avaient plus de pieds que d'ailes. Les exégètes — pour lesquels, il est vrai, votre confrère n'a pas toujours été tendre — se sont montrés surpris que Claudel ait introduit une certaine fantaisie dans ses études, alors que c'est précisément la puissance poétique dont elles sont remplies qui en fait l'attrait. On peut ouvrir l'un de ces livres exégétiques à n'importe quelle page, on y trouvera toujours une merveille. N'est-ce pas ce jaillissement continu d'images, d'inventions, d'idées, ce don magique de déceler en toutes choses un sens surnaturel, qui font de ces austères ouvrages d'inestimables « livres de raison » ? Et je sais aussi que d'un autre côté, on a reproché à ce chrétien « aux globules rouges » — comme il se définissait lui-même — de ne pas s'être penché, avec assez d'attention, sur ces problèmes sociaux qui s'imposent au christianisme, puisque le grand commandement de Dieu est d'aimer notre prochain comme nous-mêmes et qu'un chrétien ne devrait jamais avoir l'âme en repos tant qu'il existe autour de lui des misères et des injustices. Mais, Messieurs, le Christ a dit — et c'est le bonheur du christianisme d'être accordé aux multiples tendances de la nature humaine : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. » Dans la maison de Dieu, Paul Claudel se tenait devant l'âtre, pour y nourrir le feu avec ses bras de bûcheron. A quelqu'un qui lui reprochait la violence d'un jugement peu charitable, il répondit : « Avant la charité du Christ, il y a la colère de Dieu. » Claudel était le poète du buisson ardent. Le jour de sa mort, on a trouvé, sur sa table de travail, une feuille où étaient tracés les derniers mots sortis de sa plume. Ils avaient trait au verset 32 du livre d'Isaïe. En le commentant, Claudel reprenait les mots de saint François d'Assise : « Loué soit notre frère le feu ! »

Devant les siens, devant le Pape, devant la mort.

La fin de son existence fut une apothéose.

Il vécut jusqu'à près de 87 ans, sans une défaillance, écrivant, lisant, causant avec une prodigieuse vitalité. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître n'oublieront jamais ce visage grave qui avait l'air sculpté dans la pierre et qui pouvait paraître fermé, lointain ou rayonnant de gentillesse selon son interlocuteur ou ses dispositions. Lui qui se savait de la lignée impériale, il était la simplicité même. Il possédait une gaieté naturelle, un humour, un entrain, qui concouraient à ce souverain équilibre. Pourrons-nous jamais oublier cette manière si particulière qu'il avait de parler ? On aurait dit qu'il mâchait sa pensée.

Pendant la majeure partie de sa carrière d'écrivain, votre confrère n'avait été apprécié que par une élite. Désormais, il connaissait la gloire universelle. Il était traduit dans toutes les langues. On le jouait sur toutes les scènes. Plusieurs théâtres parisiens représentaient au même moment des pièces de lui. Il était devenu un patriarche.

Votre Compagnie l'avait accueilli au lendemain de la guerre par un vote unanime et quand il prit séance, à cette place, ce fut pour célébrer l'œuvre d'un parfait écrivain, d'un grand humaniste, d'un ardent Français, Louis Gillet, qui avait été son ami et dont je salue ici, avec émotion, la chère mémoire.

Claudel vivait une partie de l'année à Paris, une autre à Brangues, dans cette belle et forte maison seigneuriale du Dauphiné. Un « long peuplier mince comme un cierge » marquait dans le coin le plus reculé du jardin la place qu'il s'était choisie pour toujours, à côté d'un petit enfant bien-aimé qu'il avait perdu.

La famille de Paul Claudel formait autour de lui la plus belle de ses couronnes. Son incomparable épouse, ses enfants, ses vingt petits-enfants veillaient avec amour sur sa vieillesse. « Ce qu'il y a de plus doux au monde, a-t-il écrit, c'est une tête d'enfant appuyée contre la vôtre. » Un coup funeste du sort vint jeter une ombre sur cette sérénité familiale. L'un de ses gendres, Jacques Pâris — l'une des meilleures têtes de notre diplomatie, — disparaissait dans un aveugle accident. Paul Claudel en souffrit profondément.

Pendant l'Année sainte 1950, il était venu à Rome avec Mme Paul Claudel. Au cours de la longue mission que j'ai eu l'honneur d'accomplir auprès du Saint-Siège, il m'a été donné de vivre de grandes et de belles heures. L'une des plus grandes, l'une des plus belles fut celle du 29 avril 1950 où, dans la salle du Consistoire du palais pontifical, douze artistes du Théâtre Hébertot, Eve Francis en tête, récitèrent devant Sa Sainteté le Pape Pie XII douze poèmes de Paul Claudel choisis par lui. Séance exceptionnelle, accordée à un écrivain exceptionnel par un Pape exceptionnel qui témoigne pour toutes les choses de France — et notamment pour notre langue dont il est le plus haut soutien — une bienveillance et une délicatesse dont nous ne lui serons jamais assez reconnaissants. L'audition achevée, et après avoir

adressé ses éloges à l'auteur et aux artistes (1), le Souverain Pontife se dirigea vers Paul Claudel agenouillé. Il le releva et le prit dans ses bras. Celui qui sur cette terre est le Vicaire de Jésus-Christ bénissait le poète qui pleurait.

Le 18 février 1955, une grande joie fut réservée à votre confrère. La Comédie-Française, inscrivant *L'Annonce faite à Marie* à son répertoire, donnait du chef-d'œuvre une représentation qui prenait les proportions d'un hommage national.

Trois jours plus tôt, le 15 février, une lettre, la dernière de Paul Claudel, m'était parvenue à Rome. En l'ouvrant, j'avais ressenti un choc. L'écriture n'était plus la même. Elle était toute tremblée...

Dieu fit à ce vieillard auguste la grâce de lui épargner les misères de la maladie. Quand l'heure de sa promotion suprême fut sonnée — le 23 février 1955 — il tomba d'un seul coup, comme le plus haut chêne de la forêt française.

« Soyez béni, mon Dieu, qui m'avez délivré de la mort », avait-il écrit dans le *Magnificat*. « Je n'ai pas peur. » Telles furent ses dernières paroles. Il abordait l'invisible avec un cœur catholique.

Je pense au vers qu'un autre génie, Michel-Ange, écrivit le soir de la mort de Vittoria Colonna :

Et, morte, elle a le ciel qui lui manquait (2)...

Les œuvres de Paul CLAUDEL

THÉATRE.

Tête d'or, La ville, La jeune fille Violaine, L'échange, Le repos du septième jour, L'Agamennon d'Eschyle (Mercure de France, 4 v., 1911-1912).
L'Annonce faite à Marie (N. R. F., 1912).
L'otage (N. R. F., 1911).
Le pain dur (Gallimard, 1918).
L'ours et la lune (Gallimard, 1919).
Le père humilié (Gallimard, 1920).
« Les Choéphores » d'Eschyle (Gallimard, 1920).
« Les Cuménides » d'Eschyle (Gallimard, 1920).
Protée, drame satirique (Gallimard, 1920).
Le soulier de satin (Gallimard, 1929).
Le livre de Christophe Colomb (Gallimard, 1933).
Jeanne au bûcher (Gallimard, 1939).
La sagesse ou la parabole du festin (Gallimard, 1939).
L'histoire de Tobie et de Sara (Gallimard, 1942).
Le partage de midi (Mercure de France, 1948).

POÉSIE

Cinq grandes Odes (N. R. F., 1913).
La cantate à trois voix (N. R. F., 1913).
Corona benignitatis anni Dei (N. R. F., 1915).
La messe là-bas (N. R. F., 1919).
Ode jubilaire pour le sixième centenaire de la mort de Dante (Art catholique, 1919).
Poèmes de guerre (Gallimard, 1922).
Feuilles de saints (Gallimard, 1925).
Cent phrases pour éventails (Gallimard, 1942).
Poèmes et paroles durant la guerre de Trente Ans (Gallimard, 1945).
Les sept psaumes de la pénitence (Ed. du Seuil, 1945).
Visages radieux (Fribourg, L. U. F., 1947).

PROSE

Connaissance de l'Est (Mercure de France, 1900).
Art poétique (Mercure de France, 1907).
L'oiseau noir dans le soleil levant (Gallimard, 1929).
Conversations dans le Loir-et-Cher (Gallimard, 1929).
Positions et propositions, 2 vol. (Gallimard, 1928-1934).
Introduction à la peinture hollandaise (Gallimard, 1935).
Figures et paraboles (Gallimard, 1936).
Contacts et circonstances (Gallimard, 1940).
L'œil écoute (Gallimard, 1946).
Du côté de chez Ramuz (Neuchâtel, Ides et Calendes, 1947).
Discours et remerciements (Gallimard, 1947).
Sous le signe du dragon (Edition de la Table Ronde, 1948).
Accompagnements (Gallimard, 1949).

PROSE RELIGIEUSE ET ÉCRITS SUR LA BIBLE

Le chemin de la croix (Art catholique, 1915).
Ecoute, ma fille (Gallimard, 1934).
Toi, qui es-tu ? (Gallimard, 1936).
Les aventures de Sophie (Gallimard, 1937).
Introduction au livre de Ruth (Desclée, 1938).
Un poète regarde la croix (Gallimard, 1938).
L'épée et le miroir (Gallimard, 1939).
Présence et prophétie (Fribourg, L. U. F., 1942).
Seigneur, apprenez-nous à prier (Gallimard, 1942).
Introduction à l'apocalypse (Egloff, 1946).
La rose et le Rosaire (Egloff, 1946).
Le livre de Job (Plon, 1946).
Les révélations de La Salette (Edition de la Table Ronde, 1946).
Paul Claudel interroge le cantique des cantiques (Fribourg, 1948).
Emmaüs (Gallimard, 1949).
Une voix sur Israël (Gallimard, 1950).
L'Evangile d'Isaïe (Gallimard, 1951).
Paul Claudel interroge l'apocalypse (Gallimard, 1952).

CORRESPONDANCE

Correspondance avec Jacques Rivière (Plon, 1926).
Paul Claudel et André Gide. Correspondance : 1899-1926 (Gallimard, 1949).
André Suarès et Paul Claudel. Correspondance : 1904-1938 (Gallimard, 1951).
Paul Claudel, Francis Jammes et Gabriel Frizeau. Correspondance : 1897-1938 (Gallimard, 1952).

OUVRAGE POSTHUME

Conversation sur Jean Racine (Gallimard, 1956).

— *Les partis politiques français,* par JACQUES MALTERRE et PAUL BENOIST. — Vol. 12 × 19 cm., 176 pages. Prix : 400 francs. Bibliothèque de l'Homme d'action, Paris.

Etude claire et objective des différents partis politiques français.

— *L'enfant devant Dieu,* par XAVIER LEFEBVRE, S. J. et LOUIS PERIN, S. J., avec le concours de parents et jardinières d'enfants. — Vol. 15 × 21 cm., 264 pages. Editions de Gigord, Paris.

Ce manuel concerne l'éducation religieuse de la petite enfance (de 3 à 5 ans). Après un « portrait de l'enfant », il pose des jalons de son éducation humaine, puis de sa formation religieuse. La méthode décrite est appelée à rendre les plus grands services aux éducateurs : parents, maîtres, catéchistes et aumôniers.

— *Qu'est-ce que l'accouchement sans douleur ?* par le Dr FERNAND LANAZ. — Vol. 11 × 18 cm., 264 pages. Prix : 390 francs. Editions Savoir et connaître, Paris.

(1) Nous avons publié dans notre numéro 1 195, du 20 mars 1955, le texte de la courte allocution que S. S. Pie XII prononça à cette occasion. Ce même numéro contient le texte du discours que prononça M. Robert d'Harcourt, lors des obsèques de Paul Claudel. (*N. D. L. R.*)

(2) Nous publierons prochainement la réponse de M. Daniel-Rops au discours de M. Wladimir d'Ormesson.

Clergé et locaux professionnels

Appartement. — Vicaire. — Propriétaire. — Action en reprise. — Local professionnel. — Activité principale (non). — Activité accessoire. — Eviction.

Le droit de reprise reconnu au propriétaire par les articles 19 et 20 de la loi du 1er septembre 1948 ne peut pas être exercé contre celui qui occupe un local dans lequel il exerce au vu et au su du propriétaire, et avec son accord au moins tacite, sa profession ;

L'exercice de la profession pris ainsi en considération doit s'entendre de l'activité régulière et principale du locataire et non d'une activité accessoire.

En conséquence, ne peut s'opposer à l'action en reprise du bailleur, le vicaire d'une paroisse parisienne qui exerce d'une façon normale et régulière ses fonctions à l'église encore que, pour sa commodité personnelle, il travaille à son domicile pour la préparation de ses sermons et de ses catéchismes et y reçoive des fidèles.

COUR DE CASSATION
CHAMBRE CIVILE (section sociale)
Arrêt du 20 décembre 1956.
Abbé Mouchot c. Lecuyer,

Mme Lagarde, conseiller doyen, faisant fonction de président.

La Cour,

Sur le rapport de M. le conseiller Vigneron, les observations de Mes de Segogne et Hersant, avocats des parties, les conclusions de M. l'avocat général Blanchet et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Statuant sur le pourvoi de M. Mouchot.

Sur le premier moyen, pris de la violation de l'article 173 du code de procédure civile, et de l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948, ensemble violation de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, défaut de motifs et manque de base légale ;

Attendu que Mouchot, demandeur au pourvoi, fait grief au jugement attaqué d'avoir déclaré irrecevable le moyen de défense tiré de ce que le congé ne contient pas l'indication du nom et l'adresse du propriétaire logeant le bénéficiaire de la reprise ainsi que l'emplacement et le nombre de pièces du local occupé par ce dernier, mentions prescrites par l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948, a peine de nullité, au motif : « Que la nullité du congé ne peut être invoquée, conformément aux dispositions de l'article 173 du code de procédure civile qu'avant toute défense au fond et ne peut être accueillie que si l'omission peut nuire aux intérêts du locataire » ; alors qu'en raison de son caractère d'ordre public la nullité ne pouvait être couverte ;

Mais attendu que l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948, en prescrivant que le congé donné aux fins de reprise doit mentionner le nom et l'adresse du propriétaire logeant le bénéficiaire de la reprise ainsi que l'emplacement et le nombre de pièces du local occupé par ce dernier suppose que le bénéficiaire de la reprise est locataire ou occupant légal d'un local d'habitation ;

Attendu qu'en l'espèce le congé litigieux précisait, ainsi qu'il résulte de la procédure : « Qu'aucun local ne peut être mis à la disposition du locataire évincé, le bénéficiaire du droit de reprise ayant, jusqu'à ce jour, vécu au domicile de son père », n'avait pas à fournir d'autres indications, qui n'eussent été d'aucune utilité sur le mode d'hébergement du bénéficiaire de la reprise ;

Que, par ce motif de pur droit, substitué à celui critiqué à juste titre par le pourvoi, la décision attaquée se trouve légalement justifiée en ce qu'elle a ordonné la régularité du congé ;

Sur le deuxième moyen, pris de la violation de l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948 et de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, défaut de motifs et manque de base légale ;

Attendu que le pourvoi reproche encore au tribunal d'avoir fait état, pour apprécier les besoins du bénéficiaire de la reprise d'un projet de mariage de ce dernier, alors que les juges sont tenus de considérer la situation telle qu'elle existe au jour du congé et n'ont pas à tenir compte d'un événement futur non encore réalisé ;

Mais attendu que l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948, en prescrivant aux juges d'apprécier la situation au jour de la signification de l'acte extra-judiciaire, ne leur interdit nullement de tenir compte d'un événement futur alors que celui-ci est proche et certain ;

Qu'il s'ensuit que les juges du fond ont pu, sans violer les dispositions de ce texte, valider le congé préavis délivré le 22 décembre 1952 pour le 1er juillet 1953, par Lecuyer Lucien, en vue de loger le ménage de son fils, dès lors qu'ils constatent que le mariage de celui-ci était, lors du congé, déjà fixé au 6 juin 1953, que le caractère sérieux de l'union projetée pouvait difficilement être mis en doute en raison de la qualité des parties et de ce que les fiançailles avaient été officiellement célébrées le 1er décembre précédent et que, d'ailleurs, le mariage a été effectivement contracté à la date fixée ;

Sur le troisième moyen, pris de la violation des articles 22 et 19 de la loi du 1er septembre 1948, ensemble violation de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, défaut de motifs et manque de base légale ;

Attendu que tout aussi vainement Mouchot soutient qu'à tort le tribunal a refusé de prendre en considération le caractère professionnel du local par lui occupé et de le faire bénéficier des dispositions de l'article 22 de la loi du 1er septembre 1948.

Attendu, en effet, que le jugement attaqué relève qu'il résulte des circonstances de la cause et notamment du rapport de Bertrand, huissier commis par le premier juge, que Mouchot, vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Montmartre, exerce d'une façon normale et régulière ses fonctions à l'église, que s'il travaille dans l'appartement dont il est locataire, ce n'est qu'à titre exceptionnel et pour sa commodité personnelle ;

Attendu que l'exercice de la profession pris en considération par l'article 22 de la loi du 1er septembre 1948, doit s'entendre de l'activité régulière et principale du locataire et non d'une activité accessoire ;

Qu'il s'ensuit que le tribunal a pu, pour ce motif de droit, sans violer les dispositions de ce texte, rejeter les conclusions de Mouchot, qui soutenait que l'exiguïté des locaux de la sacristie de l'église ne lui permettait pas d'y travailler et qu'il préparait à son domicile ses sermons, ses catéchismes et y recevait des fidèles, et refuser d'attribuer à l'appartement, objet de la demande de reprise, le caractère de local professionnel ;

Qu'aucun des moyens allégués n'est donc susceptible d'être retenu.

Par ces motifs : Rejètte le pourvoi formé contre le jugement du tribunal civil de la Seine du 17 juin 1953.

Observations

I. — Des trois moyens soulevés par le pourvoi, seul présente un intérêt de principe le troisième moyen relatif au caractère professionnel d'un appartement loué au vicaire d'une paroisse. L'on retrouve ici, à propos de la loi du 1er septembre 1948, une question déjà débattue après la guerre de 1914-1918, lors de l'application des lois des 9 mars 1918, 31 mars 1922 et des lois qui ont suivi.

Dans l'état actuel de la législation, l'intérêt essentiel des locaux professionnels est de justifier une fin de non-recevoir à l'action en reprise des propriétaires. Ce droit est consacré par l'article 22 ainsi rédigé : « Le droit de reprise reconnu au propriétaire par les articles 19 et 20 de la présente loi ne peut pas être exercé contre celui qui occupe un local dans lequel il exerce, au vu et au su du propriétaire et avec son accord au moins tacite, une profession. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux locataires ou occupants entrés dans les lieux postérieurement à la publication de la présente loi... »

Quand il s'agit de locaux loués à usage de presbytère, la solution de la question ne présente guère de difficultés. La qualification même de presbytère implique généralement l'exercice d'une activité sacerdotale dans les lieux loués. C'est le cas des presbytères de nos campagnes ou de nos villes. Pour que l'idée d'occupation professionnelle soit exclue il faudrait une attitude quelque peu claustrée du titulaire de la cure ne recevant ni ne voyant personne chez lui. Il y a peu d'exemples qu'une telle attitude se soit présentée dans la pratique. C'est pourquoi la très grande majorité des arrêts rendus en cette matière par la Cour de cassation est favorable au caractère professionnel du presbytère (cf. *Comm. Sup. Cas.*, 26 mai 1922, *D. C.*, t. VII, col. 1437, deux arrêts ; *ibid.*, 17 juin 1922, *D. C.*, t. VIII, col. 751 ; *ibid.*, 7 juillet 1923, *D. C.*, t. X, col. 288 ; *ibid.*, 13 mars 1924, *D. C.*, t. XI, col. 1343, etc.). Les motifs de ces divers arrêts sont analogues : le curé a installé son bureau de travail dans les lieux loués, il y reçoit les fidèles, son salon est affecté aux conférences des curés du canton, il réunit dans ce même local les enfants du catéchisme, etc.

Mais, dès que l'on n'est plus en présence d'un presbytère, la jurisprudence se fait plus sévère. C'est ainsi qu'un arrêt du 4 janvier 1923 (*D. C.*, t. IX, col. 491) avait refusé toute prorogation professionnelle à un vice-chancelier d'évêché au motif qu'en fait c'était à l'évêché qu'il avait ses bureaux, son personnel, ses archives et que s'il en détenait également à son domicile c'était par goût personnel.

II. — Il ne paraît pas que, sous l'empire de la loi du 1er septembre 1948, le critère d'affectation diffère sensiblement des législations antérieures. Ce qui l'emporte, c'est l'exercice à titre principal de la profession dans les lieux loués. C'est pourquoi, par exemple, le caractère professionnel est généralement refusé aux locaux habités par les professeurs : un arrêt du 8 octobre 1954 (*B.* 587, IV, p. 434), décide que le fait, par un professeur de l'enseignement public d'utiliser une pièce de son appartement pour la préparation de ses cours et de ses leçons particulières ne suffit pas à donner au local le caractère professionnel, alors qu'il exerce l'essentiel de sa profession dans les établissements auxquels il est affecté (dans le même sens : *Soc. Rej.*, 21 décembre 1953, *B. IN.*, n° 823, p. 593). Un juge de paix a subi une décision de même nature au motif qu'il devait exercer principalement son activité dans les salles d'audience et autres lieux prévus à cette fin et devant être mis à sa disposition par la municipalité (*Soc. Rej.*, 8 mai 1952, *B.* 381, p. 280). Dans un ordre voisin d'idées, un homme de lettres s'est vu également dénier le bénéfice d'une occupation professionnelle étant donné « que l'exercice de la profession pris en considération par l'article 22 doit s'entendre de l'activité régulière et principale du locataire et non d'une activité accessoire ». (*Soc. Rej.*, 21 *juin* 1956, *B.* 565, p. 422.)

Il convient de préciser, toutefois, qu'il n'est pas nécessaire à l'occupant d'exercer dans son appartement la totalité des actes de sa profession. Il suffit qu'il y accomplisse d'une manière régulière et habituelle certains actes essentiels de sa profession. Tel est le cas du médecin qui visite sa clientèle en ville, mais qui reçoit également les malades valides à sa consultation dans son appartement (*Soc. Rej.*, 15 décembre 1955, *B.* 906, p. 681) ou encore celui de l'avocat qui consulte à son domicile, y prépare ses dossiers bien qu'il plaide devant les tribunaux...

III. — Ces quelques exemples feront mieux comprendre les raisons pour lesquelles la protection de l'article 22 a été refusée à un vicaire d'une paroisse parisienne, dans l'espèce jugée le 20 décembre 1956 par la Chambre sociale de la Cour de cassation. La Cour ne justifie pas sa décision par un motif de pur droit. Elle admet implicitement, comme elle l'a fait d'ailleurs pour un professeur (*Soc. Cass.*, 10 juillet 1953, *B.* 558, p. 400) que certaines circonstances particulières pourraient imprimer au local un caractère professionnel. Simplement, elle constate qu'en fait, dans les circonstances de l'espèce, le principal de l'activité du vicaire était à l'église, dans les locaux d'œuvre et non chez lui. Certes, les juges du fait eussent pu se montrer plus libéraux, car des activités sacerdotales certaines étaient exercées dans les lieux loués. N'étant pas un troisième degré de juridiction, la Cour de cassation a dû néanmoins laisser aux juges du fond une certaine part d'appréciation. Dans le jeu du principal et de l'accessoire, son contrôle est nécessairement plus limité que dans celui des questions purement juridiques. C'est ce qu'exprime l'arrêt dans la formule traditionnelle : « Il s'ensuit que le tribunal *a pu*... rejeter les conclusions de Mouchot. » La même formule aurait pu tout aussi bien être employée pour rejeter le pourvoi contre un jugement dont la décision eût été de sens contraire. En présence d'un cas limite en un tel domaine c'est le rejet du pourvoi qui constitue la solution normale. Il ne faut donc pas voir dans l'arrêt ci-dessus l'expression d'un principe rigide, mais seulement d'une tendance qui, eu égard aux circonstances de fait du litige, était dans la ligne de la jurisprudence antérieure analysée ci-dessus.

Jean Rouvière,
avocat à la Cour de cassation.

— *Naissance de l'art chrétien*, par A. Leroy. — Vol. 14 × 19 cm., 124 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, éditeur, Paris.

L'auteur nous rend accessible l'extraordinaire foisonnement artistique des dix premiers siècles du christianisme.

L'aide aux réfugiés français venant d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1)

Les personnes soussignées, représentant les grands organismes privés d'entraide et de secours, et réunies pour étudier la coopération qu'elles peuvent apporter aux pouvoirs publics dans leur action en faveur de milliers de Français expulsés d'Egypte ou rapatriés d'Afrique du Nord, attirent l'attention du gouvernement sur l'actuelle gravité des problèmes provoqués par l'arrivée en métropole de ces sinistrés.

Elles constatent l'effort financier prévu et partiellement réalisé, pour les accueillir, par les pouvoirs publics. Malheureusement, l'argent n'est pas tout. Il fond vite. Les hôtels l'épuisent rapidement et, d'ailleurs, ne conservent pas longtemps une clientèle, condamnée à errer en quête d'un abri. Mais surtout, la réintégration dans la vie métropolitaine de ces Français, dépouillés de tout et dont la nation ne saurait se désintéresser, est rendue extrêmement difficile, sinon impossible, par l'absence de logement permettant une vie familiale, même précaire, et alors même qu'un salaire et un travail normal sont assurés.

Les personnes soussignées sont profondément émues des répercussions sanitaires, sociales, morales et politiques d'une telle situation. Elles sont prêtes à apporter leur concours aux autorités responsables et expriment le vœu que, sous le contrôle et avec l'appui du gouvernement, leur soient confiés le soin et les moyens :

1° d'équiper d'extrême urgence et de gérer des Centres familiaux provisoires ;

2° d'assurer un prêt de meubles et d'objets ménagers de première nécessité pour la réinstallation des foyers familiaux.

Elles souhaitent, en outre, que continuent à être versées les allocations journalières, jusqu'à la perception effective des allocations familiales et des pensions et retraites.

Indépendamment de ces mesures, il reste que la seule solution valable du problème posé réside dans la construction rapide, à l'aide d'éléments préfabriqués, de locaux d'habitation dans des centres où le reclassement professionnel soit possible.

Il appartient au gouvernement d'en prendre hardiment l'initiative et d'en adresser un projet, pour l'élaboration duquel le concours des signataires du présent appel lui est acquis.

ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET, *de l'Académie Française, ambassadeur de France, représentant la Croix-Rouge française* ; FRANÇOIS CHARLES-ROUX, *ambassadeur de France, représentant le Secours Catholique* (2) ; ROBERT PRIGENT, *ancien ministre, représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (U. N. I. O. P. S. S.)* ; Pasteur BOEGNER, *représentant le Comité intermouvement auprès des évacués (C. I. M. A. D. E.)* ; GUY DE ROTHSCHILD, *représentant le Fonds social juif unifié* ; LUCIE CHEVALLEY, *représentant le Service social d'aide aux émigrants (S. S. A. E.)* ; ERNEST PEZET, *sénateur, vice-président du Conseil de la République, représentant l'Union des Français de l'étranger.*

(1) Cette déclaration a été publiée par le *Secours Catholique*, à la date du 18 mars 1957.

(2) Les organismes suivants : l'Action catholique générale des hommes, l'Action catholique générale féminine, la Section française de la Société de Saint-Vincent de Paul, les Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paul, le Secours Catholique, se sont mis d'accord pour travailler en commun sur les plans national, diocésain et paroissial, à l'aide à ces réfugiés français, et ils ont confié au Secours Catholique la tâche de coordonner ce travail.

Le Secrétariat national de la Mission ouvrière

Au cours de sa session de printemps, les 13 *et* 14 *mars dernier, l'Assemblée des cardinaux et archevêques a décidé la création du* Secrétariat national de la Mission ouvrière *pour assurer au monde ouvrier un apostolat à la fois privilegié et méthodique. Voici le passage du procès-verbal de l'Assemblée relatif à cette création* (1) :

Après avoir entendu le rapport sur la Mission ouvrière, présenté par M. le chanoine Bonnet l'Assemblée tient à lui exprimer sa vive satisfaction et sa profonde gratitude pour les efforts qu'il a déjà accomplis en vue de coordonner les initiatives apostoliques qui intéressent la Mission ouvrière. Les responsables des secteurs missionnaires se rencontrent régulièrement. Des Commissions de travail ont été créées ; elles se sont réunies une première fois avec les dirigeants, jeunes et adultes, de l'Action catholique ouvrière.

Aussi, l'Assemblée estime-t-elle que l'*heure est venue de créer une organisation* centrale de la Mission ouvrière, qui sera établie à Paris, auprès de S. Em. le cardinal Feltin et qui prendra le nom de *Secrétariat national de la Mission ouvrière.*

M. le chanoine Bonnet, tout en demeurant premier aumônier national de l'A. C. O., est nommé secrétaire général de la Mission ouvrière. L'Assemblée lui demande de mettre à l'étude un projet qui définira la structure, la composition et la compétence de ce Secrétariat, et ses rapports avec les Commissions épiscopales intéressées (Monde ouvrier, Monde rural, Mission de France, Clergé, Pastorale).

(1) D'après *la Croix* du 9 avril 1957.

Dans une interview publiée par *Témoignage chrétien* du 12 avril 1957, M. le chanoine Bonnet a déclaré au sujet du nouveau secrétariat dont il assume la responsabilité :

« ... Ce n'est jeter la pierre à personne que de dire que nous n'avons pas toujours su adapter nos méthodes apostoliques aux réalités concrètes du monde ouvrier. Le moment est venu où il faut faire un effort exceptionnel et méthodique pour présenter l'Evangile aux hommes et aux femmes du milieu populaire qui ont droit autant que quiconque au message de salut.

... Il n'est nullement question de bâtir un super-mouvement ni de lancer de nouvelles méthodes, mais de donner une plus grande cohésion à l'effort missionnaire de l'Eglise en coordonnant les tâches nombreuses et variées qui sont déjà réalisées en ce domaine... »

— *Athanase d'Alexandrie*, par JEAN-MARIE LEROUX. — Vol. 14 × 19 cm., 120 pages. Prix : 330 francs. Editions Ouvrières, Paris.
Récit de la vie mouvementée du grand évêque, défenseur de la foi.

— *Mouvements ouvriers et socialistes (la Russie)*, par EUGÈNE ZALESKI. — Vol. 14 × 23 cm., 492 pages. Prix : 2 175 francs. Editions Ouvrières, Paris.
Important ouvrage uniquement composé de chronologie et de bibliographie.

— *Les lois de la guerre et de l'occupation militaire*, par le capitaine LUBRANO-LAVAREDO. — Vol. 22 × 14 cm., 144 pages. Prix : 500 francs, port : 30 francs. Lavauzelle, éditeur, Paris.
Recueil des règles et questions adoptées par la plupart des nations, dont la France, pour humaniser la guerre et en limiter les effets, notamment les accords de Genève d'août 1949.

Mgr Geminiano Esorto, jusqu'ici évêque de Bahia-Blanca, devient archevêque de cette même ville ;

Mgr Juan-Carlos Aramburu, jusqu'ici évêque de Tucuman, est promu archevêque de Tucuman ;

Mgr Enrique Rau, évêque de Resistencia, est transféré au siège nouvellement érigé de Mar del Plata ;

Don Carlos Mariano Perez, inspecteur de l'inspectorat salésien de Patagonie, est nommé évêque de Comodoro Rivadavia, diocèse nouvellement érigé ;

Mgr Jorge Chalup, vicaire général du diocèse de Corrientes, est nommé évêque du nouveau diocèse de Gualeguaychu ;

M. l'abbé Filemone Castellano, recteur du Séminaire de l'archidiocèse de Cordoba, est nommé évêque du nouveau diocèse de Lomas de Zamora ;

Don Miguel Raspanti, inspecteur de l'inspectorat salésien de Buenos-Aires, est nommé évêque du diocèse nouvellement érigé de Moron ;

Mgr Augustin Herrera, provicaire général du diocèse de Catamarca, est nommé évêque du nouveau diocèse de Nueve de Julio ;

Le R. P. Jorge Kemerer, S. V. D., curé de Notre-Dame de Guadelupe à Buenos-Aires, est nommé évêque du nouveau diocèse de Posadas ;

M. le chanoine Antonio M. Aguirre, du Chapitre cathédral de Buenos-Aires, est nommé évêque du nouveau diocèse de San Isidro ;

M. l'abbé Jorge Mayer, de l'archidiocèse de Bahia Blanca, est nommé évêque de Santa Rosa de Toay ;

Le R. P. Alberto Deane, provincial des Passionistes pour l'Argentine et l'Uruguay, est nommé évêque du nouveau diocèse de Villa-Maria.

— **Radio-Vatican** a, dans ses émissions du 14 mars, qualifié d'« événement historique » la publication des noms des évêques des nouveaux diocèses argentins. « Un très grave et vieux problème de géographie religieuse, a-t-elle constaté, trouve enfin une heureuse solution, réalisée en une cordiale entente entre deux pouvoirs. »

SAMEDI 16. — A Bordeaux, jusqu'au 17 mars, assemblée générale de l'U. N. A. F. (Union nationale des Associations familiales). A l'ordre du jour, l'action sanitaire et sociale en matière de logement ; la tutelle aux Allocations familiales ; les Maisons de famille.

— Mort, à Paris, du sculpteur Constantin Brancusi. Né en 1876, dans une famille de paysans roumains, il était venu à Paris en 1904 où il participa au mouvement cubiste. Son style personnel, dépouillé, réduit à l'essentiel, est proche de l'art abstrait.

A l'étranger. — Une grève pour augmentation de salaires paralyse les chantiers navals de **Grande-Bretagne.** Plus de 200 000 ouvriers ont cessé le travail.

— Le bulletin de l'Agence **Fides** signale que la S. C. de la Propagande a procédé aux nominations suivantes :

le 4 février, nomination de Mgr William Godfrey, archevêque de Westminster, comme président national de l'Œuvre pontificale de l'Union missionnaire du clergé en **Angleterre** ;

le 25 février, nomination de Mgr Napoléon A. Labrie, Eudiste, évêque titulaire d'Hilta, comme directeur national de l'Œuvre pontificale de l'Union missionnaire du clergé pour le **Canada-Secteur français** ;

le 1er mars, nomination de Mgr Raphaël I. Arias Blanco, archevêque de Caracas, au **Venezuela,** comme président national de l'Œuvre pontificale de l'Union missionnaire du clergé en ce pays.

DIMANCHE 17. — Mort, à Paris, de l'auteur dramatique Yves Mirande, de son vrai nom Yves Le Garec. Né en 1875, il débuta comme copiste chez Dufayel, puis fit du journalisme. Ecrivain de théâtre, scénariste et réalisateur de cinéma, il reçut, en 1951, le prix Georges-Feydeau. Il est l'auteur de plus de 100 comédies ou opérettes, sans compter les films auxquels il collabora et qui furent aussi nombreux. La plupart de ses œuvres appellent des réserves.

A l'étranger. — Mort tragique de M. Ramon Magsaysay, président de la République des **Philippines,** dont l'avion personnel, dans lequel avaient pris place 24 personnes, s'écrase dans l'île de Cebu. 24 morts ; un survivant gravement brûlé.

— A **New-York,** la fondation Damon Runvon accorde un don de 6 500 dollars au Dr Raymond Latarjet, de l'Institut Pasteur de Paris, pour ses travaux de recherche sur le cancer.

— **L'Osservatore Romano** annonce les promotions et transferts suivants : promotion de Mgr Fernand Gomes dos Santos, évêque d'Aracaju **(Brésil),** au siège de Goiania, nouvellement érigé ;

transfert, pour raisons de santé, de Mgr César-Marie Guerrero, évêque de San Fernando **(Philippines),** au siège titulaire de Thuburbo minus ;

transfert de Mgr Antoine Mendoça Monteiro, du siège titulaire de Sozusa de Palestine au siège résidentiel de Bonfim **(Brésil)** ;

nomination de l'abbé Emile Cinense Abera, curé d'Urdaneta **(Philippines),** comme évêque de San Fernando.

LUNDI 18. — Le prix de poésie Max-Jacob est décerné à M. Marc Alyn pour son recueil **Le temps des autres.**

MARDI 19. — Le cardinal Tisserant est reçu à l'Hôtel de Ville de Paris.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce les promotions suivantes :

Mgr Aurelio Signora, secrétaire général du Conseil supérieur général de l'Œuvre pontificale de Saint-Pierre-Apôtre pour le clergé indigène, est nommé archevêque titulaire de Nicosia, prélat **nullius** de Pompéi et délégué pontifical du sanctuaire de la T. B. Vierge Marie du Très-Saint-Rosaire ;

Mgr François Brustia, curé de Sant-Agabio de Novara, est nommé évêque d'Andria **(Italie)** ;

Mgr Carmelo Canzonieri, vicaire général de Raguse, est nommé évêque titulaire de Caesarea de Mauritanie et auxiliaire de Mgr Angelo Paino, archevêque de Messine.

MERCREDI 20. — Mort de M. Noël Boyer, critique musical à la **Croix** depuis 1953. Né à Paris en 1910, Noël Boyer fit ses débuts dans le journalisme au **Jour.** En 1945, il assura la critique musicale à **France-Soir** et à **la Revue musicale,** et participa à la création, à la radio, de l'émission « Les nouvelles musicales ». Rattaché, en 1947, au Journal parlé, il était chargé de tous les grands reportages artistiques. Il était l'auteur d'un livre intitulé : **Aux quatre coins musicaux de la France.**

— Attribution du prix Cazes (80 000 francs) à M. Yves Grosrichard, pour son roman **La compagne de l'homme.**

— M. Mitterrand et la délégation française aux fêtes de l'indépendance de la **Tunisie** quittent brusquement Tunis pour protester contre la participation officielle de chefs de la rébellion algérienne.

A l'étranger. — M. de Valera est élu, par 78 voix contre 53, premier ministre d'**Irlande,** par le XVIe Dail (Chambre des députés).

— Mort, à **Trente,** du R. P. Mario Venturini, fondateur et supérieur général de la Congrégation des Fils du Cœur de Jésus.

JEUDI 21. — M. Wladimir d'Ormesson est reçu à l'Académie française par M. Daniel-Rops. Mgr Feltin, Mgr Marella, nonce apostolique, assistent à cette réception ainsi que M. Robert Schuman ; le baron Guillaume, ambassadeur de Belgique à Paris ; sir Gladwyn Jebb, ambassadeur

28 avril 1957 Numéro 1250

Sommaire

de Grande-Bretagne ; Mme Paul Claudel, et M. Pierre Claudel, l'un de leurs fils.

— Mort, à Bâle, du médecin général Sicé. Né à La Martinique, le 23 décembre 1885, il se consacra à l'étude des maladies coloniales. Compagnon de la Libération, il avait organisé, dès 1940, le ralliement de l'A. E. F.

A l'étranger. — L'Osservatore Romano annonce l'échange de représentants diplomatiques entre l'**Ethiopie** et le **Vatican**, entraînant la création d'une internonciature du Saint-Siège en Ethiopie et d'une légation d'Ethiopie au Vatican. S. S. Pie XII a désigné, en qualité de régent provisoire de l'internonciature apostolique en Ethiopie, Mgr Joseph McGeough, prélat américain actuellement attaché à la Secrétairerie d'Etat.

VENDREDI 22. — Fermeture jusqu'à nouvel ordre des Ateliers et Chantiers de France à Dunkerque, après de violents incidents qui ont éclaté le 21 mars et ont fait plusieurs blessés : deux ouvriers et cinq C. R. S.

— La quasi-totalité des Facultés de sciences de France ferment leurs portes pour quarante-huit heures, pour protester contre la discrimination créée par le décret du 14 mars dernier entre chercheurs et enseignants.

— Mort, à Paris, de M. Jean Texier, membre du Comité directeur du parti socialiste. Né à Rouen le 6 octobre 1888, rédacteur au ministère du Commerce, il se consacra longtemps à la peinture. Mis à la retraite par Vichy, il milita dans la Résistance et fut l'un des fondateurs du mouvement Libération-Nord. En 1944, il devint directeur politique du journal **Libé-Soir**. Il dirigea également l'hebdomadaire **Gavroche**.

— Attribution du prix des provinces françaises (150 000 francs) à Mme Maryvonne Rouzier, pour son roman **Quand la mer descendra**.

— Le Grand Prix de littérature catholique (100 000 francs), décerné pour la troisième fois, est attribué au poète Jean-Claude Renard pour l'ensemble de son œuvre. Jean-Claude Renard est né en 1922 à Toulon, où s'écoulèrent les premières années de son enfance. Puis il vint habiter Paris et fit ses études chez les Oratoriens. Il prépara ensuite l'Ecole normale supérieure, passa une licence ès lettres et, après la guerre, fit un long voyage en Afrique, qui le mena de l'Algérie au Sénégal et de la Mauritanie au Maroc. De retour en France, il fit du journalisme et travaille aujourd'hui dans l'édition. Son premier livre de poèmes, **Juan**, parut en 1945. Il fut suivi par **Les cantiques pour des pays perdus** (1947), **Haute-mer** (1950), **Métamorphose du monde** (1951) et **Fable** (1952).

A l'étranger. — A San Francisco, tremblement de terre pendant quatre heures. Nombreux blessés. Importants dégâts matériels.

— A **Tunis**, dans une conférence de presse, les représentants politiques et militaires de la rébellion algérienne précisent la position du F. L. N. en ces termes : « Un préalable : reconnaissance de l'indépendance algérienne ; un premier objectif : gouvernement provisoire algérien chargé de négocier avec la France ; les élections ne peuvent avoir lieu dans un cadre français. Elles ne regardent ni la France ni l'O. N. U. mais le gouvernement algérien ; droit des Français : option entre la citoyenneté algérienne ou un statut étranger. »

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection de deux nouveaux diocèses en **Colombie** :

le diocèse de Sonson, démembré de l'archidiocèse de Medellin et rendu suffragant de ce même archidiocèse ;

le diocèse d'Espinal, démembré du diocèse d'Ibagué.

Le même journal annonce les nominations suivantes :

Nomination de Mgr Pedro-Maria-Rodriguez Andrade, démissionnaire pour raisons de santé du siège d'**Ibagué**, comme archevêque titulaire de Brysis ;

transfert au siège d'**Ibagué** de Mgr Arturo Duque Villegas, évêque titulaire de Vatarba.

La Documentation Catholique

ABONNEMENTS France et Union française : 1 an : **1 200 frs** - 6 mois : **650 frs**
Etranger : 1 an : **1 275 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port.
Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

IMPRIMERIE : MAISON de la BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris 8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05 — Le Directeur : J. MATHERON